



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 25 juin 2009

Présidence

Monsieur Pascal BLUM, Président

La Municipalité est présente au complet.

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 19h30 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers: Laurence BALET, Aude BRIAND, Anilda DEWARRAT, Rachel JOSEPH, Maryse SCHNEIDER, Fabien RICHARD, Samuel GURTNER, André PERRET, Michaël THEVENAZ, Jean-Louis VIAL, Alain WILLOMMET.
Stéphane BALET et Silvia GIORGIATTI SUTTERLET sont annoncés avec du retard.

Membres absents :

Madame la Conseillère Jeannette ETAMBA et Monsieur le Conseiller Quentin COCHAND.

Membres Présents 85 (87 dès 22h00)

Membres excusés 11

Membres absents 2

Effectif actuel 100

M. le Président Pascal BLUM :

Avant de poursuivre, je voudrais remercier l'Association du Petit Globe, représentée par Monsieur Friedmann SARNAU, Directeur du théâtre, pour son aimable invitation. C'est en effet à elle que revient l'idée que nous pourrions siéger en ces lieux pour cette séance au caractère exceptionnel.

Après vérification que cela soit techniquement possible sans engendrer des coûts excessifs, c'est donc avec grand plaisir que le Bureau du Conseil a accepté l'invitation et vous a convoqué ici ce soir.

Les musiciens qui ont agrémenté votre arrivée sont Messieurs Michel TIRABOSCO à la flûte de pan et Jean-Marie REBOUL au piano. Nous aurons encore l'occasion de les entendre brièvement tout à l'heure.

2. DÉMISSIONSDémission du Conseiller communal élu à la Municipalité M. Jean-Claude RUCHET

Vu le procès-verbal de l'élection complémentaire à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains (1er tour) du 8 mars 2009 qui proclame élu Monsieur Jean-Claude RUCHET ;

considérant que cette élection n'a fait l'objet d'aucun recours et que son résultat est donc définitif ;

qu'aux termes de l'art. 143 al. 1 de la Constitution vaudoise, nul ne peut être membre à la fois de l'autorité délibérante et de l'autorité exécutive d'une commune, que le Conseiller communal élu à la Municipalité est donc réputé démissionnaire du Conseil communal ;

qu'il conviendra dès lors de procéder à son remplacement au sein de ce Conseil en application des art. 66 et 82 LEDP, en faisant appel au premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire socialiste ;

le Bureau électoral de la Commune d'Yverdon-les-Bains constate la démission de M. Jean-Claude RUCHET du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au 30 juin 2009.

Monsieur Jean-Claude RUCHET a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains durant la législature 1994-1997 au sein du parti socialiste. Il en est donc à sa 4^{ème} législature.

Monsieur RUCHET a été notamment membre de la Commission de gestion en 2002, de la Commission des affaires immobilières en 2005 et 2006, puis suppléant de 2006 à ce jour. Il a également été membre de la Commission des finances de 2007 à 2009 et l'a présidée cette dernière année.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Jean-Claude RUCHET pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour ses nouvelles attributions au sein de l'Exécutif de notre Commune.

Jean-Claude, fin connaisseur du Japon et de sa culture, je suppose que tu en apprécies certaines caractéristiques, telles que la discrétion et l'efficacité. Ce sera peut-être un peu plus difficile d'être aussi discret dans un collège exécutif de 7 personnes, mais ton efficacité pragmatique y sera certainement la bienvenue.

Je ne peux m'empêcher de te faire un clin d'œil sous forme d'un haïku en japonais que je te laisse la liberté de nous traduire pour la prochaine séance :

Sora wa sabishi yo ie araba kemuri o ageyo [Seisensui Ogiwara]

Démission de Mme la Conseillère Anne LEUENBERGER

En date du 12 juin dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2006, je ne souhaitais pas briguer un nouveau mandat de secrétaire suppléante pour « faire le saut » et passer de l'autre côté du miroir. Ce souhait s'est concrétisé grâce à la confiance de l'électorat yverdonnois que je remercie.

Dès lors, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à découvrir d'autres facettes de l'environnement politique yverdonnois. Je tiens à relever ici le plaisir que j'ai éprouvé à participer aux séances du groupe, du Conseil, des commissions diverses et plus particulièrement de la Commission de gestion.

Pendant, au gré du temps, la conciliation de mes activités familiales, professionnelles, politiques et associatives est devenue délicate à gérer. Quelques soucis de santé et une

prochaine augmentation de mon activité professionnelle m'ont incitée à faire des choix.

Afin de préserver ma santé et une certaine qualité de vie notamment familiale, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du Conseil communal avec effet au 30 juin 2009.

Je garderai un excellent souvenir de mon passage au sein du législatif communal et formule tous mes vœux à mes collègues du Conseil communal et à la Municipalité pour la fin de leur mandat.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Anne LEUENBERGER.

Madame Anne LEUENBERGER a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature, soit le 1er juillet 2006 au sein du parti des Verts. Auparavant, Mme LEUENBERGER a été secrétaire suppléante de notre Conseil.

Durant son mandat de Conseillère, Mme LEUENBERGER a notamment été membre suppléante de la Commission de recours de 2006 à 2008, puis membre de cette même commission jusqu'à ce jour.

Elle a également été membre de la Commission de gestion pour l'année 2009.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Anne LEUENBERGER pour son engagement durant ces trois années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour ses futures activités.

Anne, ayant eu l'occasion de constater tes nombreux engagements dans et hors de ce Conseil, je comprends très bien, pour l'avoir vécu moi-même, qu'il devienne nécessaire, à un moment donné, de lever le pied et de se recentrer, avant que le corps ne dise brutalement stop à ta place. Je souhaite que le temps rendu disponible te soit bénéfique et te permette de retrouver un peu de calme auprès de ta famille.



Démission de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU

En date du 15 juin dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Par la présente, je tiens à vous informer de ma décision de démissionner du Conseil communal. De nouvelles occupations professionnelles ne me donnent malheureusement plus le temps nécessaire pour m'occuper des tâches confiées au sein du Conseil communal, je le regrette mais j'ai dû faire un choix.

Ces quelques années passées sur les bancs du Conseil m'ont permis de participer pleinement à la vie politique yverdonnoise. J'en garderai de bons souvenirs même si parfois, les échanges verbaux furent nourris et trop empreints d'idées partisans.

Notre Cité regorge d'atouts à faire valoir ; chacun choisit de mettre en exergue ceux qui lui conviennent ou qui répondent à ses aspirations. Mais il est important de considérer ces atouts dans leur ensemble afin que notre ville garde son équilibre, tout le monde doit s'y sentir à l'aise, autant ceux qui y habitent, qui y travaillent ou qui sont juste de passage. Il est important à mes yeux, de garder un esprit d'ouverture dans chaque situation qui se présente.

Je formule mes meilleurs vœux à tous mes collègues, membres de ce conseil, pour une fin de législature riche en débats constructifs.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Pierre-André MICHOU.

Monsieur Pierre-André MICHOU a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains lors de la législature 1998-2001 au sein du parti libéral. Il en est donc à sa 3^{ème} législature.

Monsieur MICHOU a notamment été membre suppléant de la Commission des naturalisations de 2002 à 2005, puis membre de la Commission de gestion de 2006 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Pierre-André MICHOU pour son engagement durant toutes ces années et son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour ses futures activités.

Pierre-André, s'il y a une chose à retenir de ton engagement au sein de notre Conseil, c'est certainement ta volonté permanente de soutenir et de défendre les projets susceptibles d'assurer la promotion et d'accroître la notoriété de notre Ville, que ce soit sur le plan touristique ou économique. Nous n'avons certainement pas toujours été d'accord sur le plan politique, sans pour autant renoncer à parler, discuter ou rire ensemble.

Tous mes vœux pour tes nouvelles occupations, en espérant qu'elles te laissent le temps de continuer à promouvoir notre ville et notre région.

3. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mme la Conseillère Anne LEUENBERGER et de MM. les Conseillers Jean-Claude RUCHET et Pierre-André MICHOU, le Conseil communal se retrouve avec trois sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements des Conseillers démissionnaires.

Nous assermenterons les remplaçants de Mme Anne LEUENBERGER et de M. Jean-Claude RUCHET lors de notre prochaine séance, soit en septembre.

Monsieur Pascal FER, premier des viennent-ensuite de la liste libérale, né en 1951 et domicilié à la rue des Moulins 34 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. le Conseiller Pierre-André MICHOU.

Si vous le permettez, nous allons procéder en même temps à l'assermentation de

M. le Conseiller Jean-Claude RUCHET, comme nouveau Municipal

ainsi qu'à celle de

M. le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL, comme nouveau Syndic

Je prie Messieurs Pascal FER, Jean-Claude RUCHET et Daniel VON SIEBENTHAL de monter sur le devant de la scène, devant la table de la Municipalité et invite notre assemblée à se lever.

Pour la petite histoire, permettez-moi de vous préciser que la dernière élection d'un Municipal en cours de législature remonte à 1984. Nous n'avons pas trouvé d'élection d'un syndic en cours de législature, en remontant jusqu'en 1914.

Messieurs Pascal FER, Jean-Claude RUCHET et Daniel VON SIEBENTHAL, je vais vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Suite à quoi, je vous nommerai et je vous demanderai de lever la main droite en disant : « Je le promets ».

Lecture du serment par Monsieur le Président :

M. Pascal FER : « Je le promets »

M. Jean-Claude RUCHET : « Je le promets »

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL : « Je le promets »

M. le Président Pascal BLUM :

Monsieur FER, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil. Je vous remets un exemplaire de notre règlement. Vous entrez en fonction immédiatement et je vous prie de prendre place à votre convenance.

Messieurs Jean-Claude RUCHET et Daniel VON SIEBENTHAL, vous entrez en fonction au 1^{er} juillet, je vous prie donc de reprendre vos places actuelles pour terminer cette séance.

Et je prie l'assemblée de s'asseoir.

Nous écoutons maintenant un bref intermède musical.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Et j'ai le plaisir de souhaiter un joyeux anniversaire à Monsieur le Conseiller Alfons REITER. J'espère que mon tuyau était correct.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Référendum

En date du 12 juin dernier, le Bureau du Conseil a reçu une copie du courrier que la Municipalité a adressé au Département des institutions et relations extérieures, Service des communes et relations institutionnelles, au sujet du :

Référendum contre la décision du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains du 4 juin 2009 concernant :

- l'adoption de l'addenda au Plan directeur communal de 1997 – Plan directeur communal « Secteur Sud-Ouest » (PDCOM « Secteur Sud-Ouest ») ;
- l'adoption du Plan partiel d'affectation "Les Quatre-Vingts" (PPA) et de son règlement (RPPA) ;
- l'adoption de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement (Rapport EIE) ;
- l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par les deux enquêtes publiques ;
- l'octroi d'un droit de superficie à l'APEF (Association du plan d'eau fédéral) grevant la parcelle communale n° 842 du cadastre d'Yverdon-les-Bains, aux lieux dits Les marais et les Quatre-Vingts d'une surface de 223'986 m² ; et
- une demande de crédit de frs 830'000.- pour participer aux frais engagés par le promoteur et pour entreprendre les travaux d'équipement liés à l'implantation d'un Centre national de ski nautique et de wakeboard.

Je vous lis l'extrait le plus important de cette lettre :

Monsieur le Chef du département,

Comme le lui permet l'art. 107 al.4 LEDP, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a décidé, lors de sa séance du 4 juin 2009, de soumettre l'objet cité en marge au vote du peuple.

Nous nous trouvons donc dans la situation d'un référendum facultatif qui aurait abouti et la

présente information vous est adressée conformément à l'art.111 al.1 LEDP. Selon l'alinéa 2 de la même disposition, la Municipalité devrait ordonner la votation dans les deux mois, ce qui ferait tomber le scrutin au début d'août, en pleine période de vacances. Nous vous demandons dès lors de prolonger ce délai, comme le permet l'art.111 al.3 LEDP, pour pouvoir organiser ce scrutin le 27 septembre 2009, cette date étant déjà retenue pour des votations fédérales et une possible votation cantonale.



Courriers de M. DESPLAND

Lettres de Monsieur Marcel DESPLAND

En date du 9 juin dernier, je recevais la lettre signature suivante :

Monsieur,

Avec nos remerciements, recevez une copie de lettre que nous avons adressée à M. Pascal BROULIS, Président du Conseil d'Etat,

et signée, après les salutations d'usage, M. Marcel DESPLAND.

Je vous lis quelques extraits de la lettre que M. DESPLAND a adressée à M. Pascal BROULIS, Président du Conseil d'Etat.

...En ces temps de recherche d'un lieu pour construire le nouveau Musée des Beaux-arts, nous aimerions vous suggérer de modifier l'échelle de la vision des Lausannois.

Or, s'il y a un endroit qui se prête à cette vision, c'est bien à Yverdon-les-Bains où se tenait l'Expo 02.(...)

Suivent un certains nombres de considérations techniques et de procédures qui conduisent à la conclusion suivante :

Aussi nous vous proposons de construire le Musée des Beaux-Arts sur la parcelle N° 2228 dit « derrière les Ateliers » (C.F.F) à la place des hangars de l'arsenal d'Yverdon-les-Bains.

En date du 18 juin, Monsieur DESPLAND m'a transmis copie de la réponse qu'il a reçue de Monsieur le Conseiller d'Etat Pascal BROULIS. Je vous lis l'essentiel :

Je vous informe que je transmets votre correspondance à ma collègue, Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine LYON, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), comme objet de sa compétence.

Finalement, en date du 20 juin, Monsieur DESPLAND m'a transmis une copie de la réponse du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, accompagnée de la demande suivante :

Monsieur le Président,

Recevez par la présente une copie de lettre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture concernant notre lettre du 8 juin 2009 relative au Musée des Beaux-Arts, copie de lettre que vous avez peut-être reçue.

Le délai formel du dépôt du dossier de candidature est fixé au 30 juin 2009 et il doit parvenir par l'intermédiaire de la commune.

Aussi nous demandons de faire le nécessaire auprès de M. Daniel von SIEBENTHAL, Syndic, pour le dépôt éventuel du dossier de candidature à la date du 30 juin 2009 de la commune sur la parcelle n°2228 dit « Derrière les Ateliers » à la place des hangars de l'arsenal d'Yverdon-

les-Bains.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. DESPLAND, naturellement, et c'est accompagné de la lettre que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a envoyé à M. DESPLAND pour lui préciser effectivement que c'est la Commune qui doit déposer ces dossiers.

Au vu des délais, le Bureau a d'ores et déjà transmis l'ensemble de cette correspondance à la Municipalité afin qu'elle lui donne la suite qu'elle jugera utile.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Poésie

Poésie

Une fois n'est pas coutume, j'interviendrai plus tard pour vous faire part de ce que m'inspire cette dernière séance face à vous.

Auparavant et pour terminer mes communications, je souhaite, au nom du Bureau, m'excuser auprès des Conseillères et des Conseillers qui ont eu un peu froid lors de notre dernière séance sur la Place Pestalozzi, en espérant sincèrement qu'aucun d'entre vous n'a pris froid...

Au titre d'excuse, le Bureau vous offre la petite poésie gustative que nos huissières vous ont remise à votre arrivée. Elle a été confectionnée par une chocolatière de la place que je remercie au passage si elle nous écoute.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Une Question de Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET
- Une Question de Mme la Conseillère Christine NIGGELER
- Une Question de Mme la Conseillère Chantal GUIBERT
- Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN
- Un projet de modification du règlement du Conseil communal de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Motion de Monsieur le Conseiller Philipp MÜLLER.
- Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Deux Questions de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERES

Les premières questions sont une reprise de celles qui n'ont pas pu être traitées lors de notre dernier conseil.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président Pascal BLUM :

Nous prenons acte de la CO09.08.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Oui, M. le Président.

M. le Président Pascal BLUM :

Pour des raisons techniques d'acoustique et de reprise du son dans leur micro, les Municipaux ont été priés et ont acceptés de parler assis ce soir.

Vous avez la parole, M. le Syndic.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Je vous adresse tout d'abord les chaleureuses salutations de votre Municipalité et j'aimerais en ce moment vous adresser deux communications.

La première concerne le préavis PR09.27 sur une demande de crédit d'investissement de Fr. 281'000.- pour le renouvellement des installations de téléphonie communale.

La Municipalité, constatant le report de l'examen du préavis concernant le renouvellement des installations de la téléphonie communale, se doit d'informer votre conseil qu'une des dépenses prévues devra être engagée dans les plus brefs délais. Une somme de Fr. 50'000.-- est indiquée dans le préavis PR09.27PR, en page 4, pour la mise à niveau de notre réseau LAN, indispensable pour le rendre compatible VoIP (voix par IP).

Ces travaux sont essentiels quelque soit la solution qui sera choisie. Il ne serait pas prudent d'actualiser ce réseau en même temps que l'installation de la nouvelle téléphonie. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de libérer de suite la somme d'environ Fr. 30'000.--, permettant ainsi de réaliser les modifications les plus importantes.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette première communication.



La deuxième, un peu plus longue concerne l'approvisionnement en électricité pour la ville et le changement de fournisseur.

La Commune d'Yverdon-les-Bains a signé en 2007 un contrat d'approvisionnement en électricité avec Axpo Suisse. Pour rappel, cette signature faisait suite à la rupture du contrat liant Romande Energie et Enerdis, opérée au début de l'année. Deux difficultés sont alors apparues :

- d'une part, Romande Energie contestait la possibilité contractuelle de rupture de contrat invoquée par Enerdis ;
- d'autre part, le Conseil fédéral repoussait l'ouverture du marché du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} octobre 2008, puis au 1^{er} janvier 2009 dans un deuxième temps.

En collaboration avec la ville de Nyon et la Société électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA), les deux autres membres d'Enerdis ayant recouru à un autre fournisseur, la Ville d'Yverdon entamait des discussions avec Romande Energie pour trouver un arrangement à l'amiable, évitant de cette manière les aléas et les coûts d'une procédure devant les Tribunaux. Comme déjà annoncé au Conseil communal, un accord a été trouvé entre les parties. Il comprend une indemnité forfaitaire, ainsi que des modalités de transfert d'énergie qui seront détaillés plus bas. La Municipalité a indiqué au Conseil communal qu'elle l'informerait dès que le résultat financier final serait connu.

CO09.09

CO09.010

Le montant de l'indemnité payée à Romande Energie se monte à Fr. 215'745.- Il a été payé au début de l'année 2008 sur le budget au compte 830.3123, comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2008.

Les modalités énergétiques de l'accord peuvent être expliquées aujourd'hui. Romande Energie considérait que Nyon, SEFA et Yverdon-les-Bains devaient acheter l'énergie prévue pour eux en 2008. Nous avons donc conclu un accord avec Axpo qui acceptait de racheter cette énergie excédentaire. Le prix de ce rachat, supérieur au prix d'achat, devait permettre de régler les coûts de transfert et les taxes d'utilisation des lignes THT Allemagne-Suisse. Le résultat définitif de cette opération a été connu au printemps 2009 et s'est soldé par un bénéfice de Fr. 2'599.- pour les trois membres d'Enerdis impliqués, soit un petit bonus de Fr. 1'136.-, quote part pour notre commune.

Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette deuxième communication.

6. PRÉAVIS N° PR09.20PR

CONCERNANT L'AUGMENTATION DU SOUTIEN FINANCIER DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS A Y-PARC S.A.

 M. PASCAL GAFNER, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mmes et MM. Anna Rita BARTOLOTTA, Jeannette ETAMBA, Hélène GRAND-GREUB, Rachel JOSEPH, Corinne LACHAT remplaçant Mme Sarah WINTEREGG, Pierre DESSEMONTET, Pascal GAFNER, Jérôme WULLIAMOZ. M. Lionel BILLAUD était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :

Proposition d'amendement de la commission à l'article 1

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la Commission au sens de l'art. 76 de notre règlement. Cet amendement modifie l'article 1 comme suit :

Article 1 amendé : *L'aide communale annuelle accordée à Y-Parc S.A, pour les exercices 2009 et 2010 et 2011 est portée à Fr. 250'000.-.*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion sur proposition d'amendement

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

La Municipalité vous propose d'accepter cet amendement, étant entendu qu'il demande à la société du Parc SA de présenter un bilan courant 2010 et elle estime que cette demande est tout à fait légitime.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Proposition d'amendement de la

Nous sommes également en présence d'une proposition d'amendement de la Commission au

Commission à l'article 3

sens de l'art. 76 de notre règlement. Cet amendement modifie l'article 3 comme suit :

Article 3 amendé : Un montant de Fr. 250'000.- sera porté au budget 2010 ~~et 2011~~ au compte n° 101.3526 « Promotion économique ».

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

Discussion sur proposition d'amendement

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Dans la continuité de l'amendement à l'article 1, la Municipalité vous invite également à accepter l'amendement de l'article 3.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

L'article 3 amendé est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Le groupe vert note avec beaucoup de satisfaction la volonté de la Municipalité de s'engager de façon énergique et déterminée dans la gestion d'Y-Parc. Le présent préavis est un important pas dans cette direction, de même que le plan partiel d'affectation qui est actuellement en cours d'étude. On peut donc espérer et souhaiter qu'Y-Parc devienne de façon plus visible un exemple des technologies d'avant-garde dans tous les domaines, notamment en matière d'aménagement et de construction durable et harmonieuse.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

Le PR09.20PR est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : L'aide communale annuelle accordée à Y-Parc S.A, pour les exercices 2009 et 2010 ~~et 2011~~ est portée à Fr. 250'000.-.

Article 2 : Un complément de Fr. 190'000.- sera porté dans la 1^{ère} série de compléments au budget 2009, au compte n° 101.3526 « Promotion économique ».

Article 3 : Un montant de Fr. 250'000.- sera porté aux budgets 2010 ~~et 2011~~ au compte n° 101.3526 « Promotion économique ».

7. <u>PRÉAVIS NO PR09.21PR</u>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 170'000.- POUR FINANCER LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DES COLLECTEURS D'EAU CLAIRE (RUISSEAU DU VOUNOZ) ET D'EAU USÉE SUR LA PARCELLE N° 1626, SISE A LA ROUTE DE POMY 10.  MME MARTINE FREY-TAILLARD, RAPPORTEUR</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. Martine FREY-TAILLARD, Christine NIGGELER, Maryse SCHNEIDER, Jean-Paul GIROUD, Etienne MUTRUX, Albert MARTIN, Brian OOSTERHOFF, Dino PETIT, Jean-Louis VIAL.</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.</p>
<i>Discussion sur article 1</i>	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 1 est accepté à l'unanimité.</p>
<i>Discussion sur article 2</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 2 est accepté à l'unanimité</p>
<i>Discussion sur article 3</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>L'article 3 est accepté à l'unanimité.</p>
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
Vote	<p>Le PR09.21PR est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le Président remercie la Commission pour son travail.</p>
Décision du Conseil	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p>Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de déplacement des collecteurs d'eau claire (ruisseau du Vounoz) et d'eau usée sur la parcelle n° 1626, sise à la Route de Pomy 10 ;</p> <p>Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- lui est accordé à cet effet ;</p> <p>Article 3 : La dépense nette de Fr. 155'000.-, après déduction de la participation du propriétaire de Fr. 15'000.-, sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1475 «STE déplacement collecteurs EC (Vounoz) et EU » et amortie par le fonds « épuration des eaux » n° 928.1405.</p> <hr style="width: 40%; margin: 20px auto;"/>

8. PRÉAVIS N° PR09.22PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 267'500.- POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA TOITURE DE LA SALLE DE GYMNASTIQUE DU COLLÈGE DU CHEMINET
 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.

Composition de la commission

Mme Carmen TANNER et MM. Stéphane BALET, Quentin COCHAND, Jean-Marc COUSIN, Brian OOSTERHOFF, Dino PETIT, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jérôme WULLIAMOZ. M. Michaël THEVENAZ était absent.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Jérôme WULLIAMOZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.22PR est accepté à une belle unanimité

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
 sur proposition de la Municipalité,
 entendu le rapport de sa commission,
 considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
 décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 267'500.- est accordé à la Municipalité pour l'installation de panneaux de production électrique photovoltaïque sur la toiture de la salle de gymnastique du collège du Cheminet ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4195 « Cheminet – panneaux photovoltaïques » et amortie par prélèvement au Fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables n° 928.1810.

9. PRÉAVIS N° PR09.24PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 92'000.- POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL NÉCESSAIRE A LA GESTION DU RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS D'YVERDON-LES-BAINS ET ENVIRONS.

 **M. GUY ANGELOZ, RAPPORTEUR**

Composition de la commission

Mmes et MM. Anilda DEWARRAT, Magrieta DONKER, Josy TESSA, Guy ANGELOZ, Lionel BILLAUD remplaçant Mme Catherine CARP, Jean-David CHAPUIS remplaçant M. David WULIAMOZ, Jean-Louis KLAUS, Etienne MUTRUX remplaçant Mme Madeleine LECHMANN, Fabien RICHARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Guy ANGELOZ fait la remarque suivante : « *Ce réseau ayant démarré au 1^{er} janvier 2009, la Commission relève que l'étude de l'achat du logiciel aurait pu être entreprise plus rapidement.. L'Office communal informatique, consulté, a émis un préavis favorable. Je regrette encore que ce préavis ne soit pas passé lors du dernier Conseil, s'il avait été mis un peu plus tôt à l'ordre du jour cela aurait permis à la Municipalité ainsi qu'à la Municipale concernée, de pouvoir entreprendre le nécessaire pour que ce logiciel soit opérationnel* » et donne lecture des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.24PR est accepté à l'unanimité

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à acheter le logiciel nécessaire à la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 92'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense brute sera financée par la trésorerie générale. La dépense nette de Fr. 29'000.-, après déduction de la participation de la RAS et des garderies, sera imputée au compte n° 6701 « SAS logiciel RéAjy » et amortie en 3 ans au plus.

10. PRÉAVIS N° PR09.23PR

UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 470'000.-- POUR L'ÉTUDE DE LA RÉAFFECTATION DU SITE DE L'ANCIENNE USINE ARKINA, A L'AVENUE DES SPORTS.

 **M. OLIVIER KERNEN, RAPPORTEUR.**

Composition de la commission

Mmes et MM. Soufia FEKIH, Carmen TANNER, Daniel BERCHER, Pierre DESSEMONTET, Olivier KERNEN, Jacques LEVAILLANT, Brian OOSTERHOFF, Olivier MAIBACH, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Olivier KERNEN se contente de ne donner lecture que des conclusions de ce rapport en s'adressant à Messieurs les Syndics et Mme et MM les Municipaux, ajoutant que cela n'a jamais pu être dit depuis 1914, alors qu'il en profite pour le procès-verbal.

M. le Président Pascal BLUM :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Dino PETIT :**

Merci pour l'accueil. Pour une fois que l'occasion m'est donné de parler devant un hémicycle, cela nous change, oui, nous sommes un hémicycle aujourd'hui, contrairement à d'habitude.

Moi, il y a une chose qui m'étonne toujours : j'ai appartenu à plusieurs organes délibérants, j'ai voté oui à ce préavis, mais lorsqu'on a un bâtiment, qu'on sait que c'est faisable, qu'on sait ce qu'on va en faire, je ne comprends pas que l'on affecte toujours 10 % à un crédit d'étude. Cela m'a toujours bouleversé.

Mais enfin, je voterai pour le projet, et c'est tout. C'est comme d'habitude, mais quand même, je suis étonné qu'on doit faire un crédit d'étude, séparé dans le travail, je n'ai jamais compris cela.

M. le Conseiller Jacques FIVAZ :

Une question à la Municipalité : à la page 5, en première ligne, « Evacuation matériel installations sans intérêt ». Je me demande si vraiment quand on vide une usine si tout le matériel est sans intérêt. Il me semble que Fr. 40'000.-- de prévu, que la Commune devrait payer, il me semble que c'est excessif.

On aurait dû à mon avis demander l'avis d'un chiffonnier pour voir s'il y avait quelque chose à récupérer et à revendre. Il me semble que cela ne devrait rien nous coûter pour évacuer du matériel d'installation.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Nous sommes là dans un budget prévisionnel. Il faut savoir que dans cette usine il y a du matériel composé de chaînes de production, il peut y avoir aussi peut-être des équipements qui nécessitent une évacuation en tant que déchets spéciaux et cela pourrait peut-être coûter à la Commune. Donc je crois qu'il faut considérer cette enveloppe comme un budget mais

évidemment si nous pouvons éviter d'en dépenser tout ou partie nous le ferons.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

Le PR09.23PR est accepté à une belle unanimité.

Le Président remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de Fr. 470'000.- est accordé à la Municipalité pour l'étude de la réaffectation du site de l'ancienne usine ARKINA, à l'Avenue des Sports (phases préliminaires) ;

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9314 « réaffectation du site ARKINA » et reprise le moment venu dans la demande de crédit d'ouvrage y relative ; dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

11. PRÉAVIS N° PR09.26PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 720'000.-- POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR GASPARIEN – THERMES – JEAN-ANDRÉ VENEL.

M. PATRICK-LOUIS DURUZ, RAPPORTEUR.

Composition de la commission

Mme Jeannette ETAMBA et Mm. Alain ANGELOZ, Jean-David CHAPUIS, Patrick-Louis DURUZ, Jacques FIVAZ, Jean-Yves GUYON, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Vassilis VENIZELOS, Jean-Louis VIAL remplaçant M. Alain WILLOMMET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Patrick-Louis DURUZ ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

J'ose vous dire que l'article 2 n'est pas tel que vous nous l'avez lu, si je ne me trompe pas...

M. le Président Pascal BLUM :

Aurais-je fait une erreur ? Ah oui ! c'est une erreur de couper-coller. Excusez-moi ! C'est parfois très performant, mais parfois ça ne l'est pas du tout.

Je vous relis l'article 2 qui est beaucoup plus court.

<i>Discussion sur article 2</i>	La parole n'est pas demandée
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
Vote	L'article 4 est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	<p>La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.</p> <p><u>M. le Conseiller Guy ANGELOZ :</u></p> <p>J'aurais juste une petite question concernant ce préavis. Pour le revêtement, est-ce qu'on mettra un revêtement qui diminuera au maximum le bruit parce que la circulation qui passe à cette rue est quand même importante. Comme on l'a fait dans d'autres artères de la ville, je pense que cela pourrait se faire là-bas aussi.</p> <p><u>M. le Municipal Marc-André BURKHARD :</u></p> <p>Il y aura un revêtement comme à la rue Cordety macro rugueux, pour limiter les nuisances sonores de la circulation.</p> <p><u>M. le Conseiller Guy ANGELOZ :</u></p> <p>Je vous remercie.</p> <p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p>
Vote	Le PR09.26PR est accepté à une belle unanimité
<i>Décision du Conseil</i>	<p>Le Président remercie la Commission pour son travail.</p> <p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du carrefour Gasparin – Thermes – Jean-André Venel ainsi que les expropriations et transferts au domaine public nécessaires ;</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense de Fr. 580'000.-- concernant le Service communal des travaux et de l'environnement sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée dans le compte no 1476 « STE - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel » ;</p>

Article 4 : La dépense de Fr. 140'000.-- concernant le Service communal des énergies sera financée par la trésorerie générale, amortie en 20 ans au plus et imputée de la manière suivante :

- Fr. 112'000.-- compte no 4201 « SEY - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, basse tension»;
- Fr. 28'000.-- compte no 4201 « SEY – carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, éclairage public».

12. PRÉAVIS N° PR09.31PR

POUR LES RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX OBSERVATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LA GESTION DES BIENS COMMUNAUX EN 2008.

 **MME CATHERINE CARP, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE GESTION, RAPPOTRICE.**

Composition de la commission

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Catherine CARP ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

M. le Président Pascal BLUM :

Je vous invite à prendre votre préavis à la page 1. Nous allons parcourir les diverses observations de la Commission de gestion, ainsi que les réponses de la Municipalité. Sans intervention de la part de l'assemblée, les réponses de la Municipalité seront considérées comme acceptées. Je ferai toutefois voter les observations qui seront contestées, notamment celles qui ont été refusées par la Commission de gestion.

Observation 1.1

La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité à cette observation.

La discussion est ouverte sur l'observation 1.1.

Discussion sur l'observation 1.1

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Tout en prenant acte de la position de la Commission de gestion, la Municipalité s'engage bien sûr à traiter cette problématique de l'harmonisation des horaires dans les meilleures délais, mais tout en relevant que cette harmonisation aura bien sûr des conséquences sur les ressources humaines à mettre en place pour assurer de telles prestations à la population.

Il est vrai qu'il faut un certain temps pour régler l'ensemble de ces problèmes. Nous observons que cette ouverture au public pour faciliter l'accès à certaines prestations fonctionne déjà par exemple au contrôle des habitants, et encore une fois la Municipalité s'engage à aller de l'avant avec ce dossier.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

La réponse de la Municipalité à l'observation 1.1 est refusée à une évidente majorité.

Observation 1.2

Là également, la Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité à cette observation.

La discussion est ouverte sur l'observation 1.2.

<i>Discussion sur l'observation 1.2</i>	<p><u>M. le Syndic Rémy JAQUIER :</u></p> <p>Comme vous le savez, une nouvelle loi entre en vigueur au mois de septembre prochain, en ce qui concerne la problématique de la fumée dans les lieux et les bâtiments public.</p> <p>J'ai le plaisir de vous annoncer que la Municipalité a dorénavant interdit la fumée dans les locaux incriminés dès le 1^{er} juillet prochain. En conséquence je vous invite à accepter la réponse de la Municipalité.</p>
<i>Vote</i>	<p><u>M. le Président Pascal BLUM :</u></p> <p>La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.</p> <p>La réponse de la Municipalité à l'observation 1.2 est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.</p>
<i>Observation 2.1</i>	<p>La Commission refuse la réponse de la Municipalité à cette observation.</p> <p>La discussion est ouverte sur l'observation 2.1.</p>
<i>Discussion sur l'observation 2.1</i>	<p><u>Mme la Conseillère Catherine CARP :</u></p> <p>Il est venu à mes oreilles que vous avez trouvé que la Commission de gestion n'est pas allée assez au fond de ce problème que nous soulevons ici.</p> <p>J'avais envie de préciser que nous savons qu'un groupe de la Société Amis gymnastes d'Yverdon-les-Bains conduit par M. COCHAND, maître de sport, a passé un week-end dans un chalet réservé par un camp de ski par les écoles de notre Ville. Les participants ont payés un certain montant pour ce week-end. Nous savons aussi que le club de judo avec M. Daniel HOFFMANN est aussi allé dans un chalet loué pour les camps de ski.</p> <p>Selon la volonté des propriétaires, les chalets ne peuvent être loués ou certains des chalets ne peuvent être loués que du samedi au vendredi suivant. Les élèves arrivent le lundi matin et il est donc théoriquement inoccupé le samedi et le dimanche. La commission trouve judicieux de permettre aux familles par l'intermédiaire des sociétés locales, sous la responsabilité du chef de camp, de pouvoir y loger dans ce laps de temps.</p> <p>Ce qui l'intéresse de savoir, dans un tel cas, et c'est la question que nous avons posée, c'est : qui fixe le montant des nuitées du samedi au dimanche ? Et surtout et aussi, à qui profite ce versement ? Aux écoles donc aux élèves, à la société ou à la Commune ?</p> <p>Merci de nous donner une réponse à ce sujet ou peut-être de donner le mandat à la Commission des finances d'investiguer plus loin.</p> <p><u>M. le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :</u></p> <p>Alors effectivement, j'allais intervenir sur ce sujet-là parce qu'à notre connaissance et jusqu'aux informations que vous venez de nous transmettre ce soir, nous n'avons pas trouvé de location facturée et encaissée par l'Administration communale pour ces week-ends précédents les camps de ski.</p> <p>Vous apportez maintenant des informations complémentaires qui vont nous permettre d'aller investiguer un peu plus loin. C'est vrai que vous auriez pu le faire, que la Commission de gestion peut le faire. Je pense que la Municipalité peut s'en charger forte de ces informations complémentaires.</p> <p>Il était difficile pour nous, sur la base du rapport de la Commission de gestion, d'aller plus loin.</p>

	Maintenant c'est possible. Je retire donc le souhait que vous acceptiez la réponse de la Municipalité, puisqu'elle ne correspond visiblement pas à toute la réalité.
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u> La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.
Vote	La réponse de la Municipalité à l'observation 2.1 telle que présentée dans le préavis est refusée à l'unanimité moins quelques abstentions.
Observation 4.1	La Commission de gestion refuse la réponse de la Municipalité à cette observation. La discussion est ouverte sur l'observation 4.1.
<i>Discussion sur article 4.1.</i>	<u>M. le Municipal Marc-André BURKHARD :</u> Je peux vous donner des informations. Le Service des travaux et de l'environnement planche actuellement sur son rapport à soumettre à la Municipalité pour la création de deux, voir trois WC reliés aux égouts. Dans la même analyse, nous avons la problématique du parking et la lutte contre les incendies. C'est un rapport assez conséquent qui devrait venir en fin d'année 2009.
	<u>Mme la Conseillère Catherine CARP :</u> Je me réjouis de voir quelles sont les solutions que vous avez trouvées.
	<u>M. le Président Pascal BLUM :</u> La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.
Vote	La réponse de la Municipalité à l'observation 4.1 est refusée par 32 voix contre 19 voix et 28 abstentions. Nous revenons donc à l'article 1 pour lequel nous avons une proposition d'amendement de la Commission de gestion : Article 1 amendé : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception des réponses aux observations 1.1, 2.1 et 4.1
<i>Discussion sur article 1 amendé</i>	La parole n'est pas demandée
Vote	L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'article 2</i>	La parole n'est pas demandée
Vote	L'article 2 est accepté à l'unanimité
<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée
Vote	L'article 3 est accepté à l'unanimité
<i>Discussion sur ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée
Vote	Le PR09.31PR est accepté à une belle unanimité.

Décision du Conseil

Le Président remercie la Commission de gestion pour son travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission de gestion,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées, à l'exception des réponses aux observations 1.1, 2.1 et 4.1 ;

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2008;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2009.

13. PRÉAVIS N° PR09.28PR

CONCERNANT LES COMPTES COMMUNAUX DE L'EXERCICE 2008.

 **M. MONSIEUR JEAN-CLAUDE RUCHET, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.**

Composition de la commission

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Jean-Claude RUCHET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

*Lectures des comptes***M. le Président Pascal BLUM :**

Je prie les membres du Conseil de prendre la brochure intitulée compte 2008 à la page 9 et vous propose de procéder comme l'année passée, soit d'ouvrir la discussion sur chaque dicastère sans mentionner toutes les têtes de chapitre de chaque dicastère. Y a-t-il une objection à procéder de cette manière ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais donc vous lire le nom du dicastère ainsi que les charges et revenus correspondants figurants en tête du dicastère. J'attendrai ensuite quelques instants afin de laisser le temps d'intervenir à celles et ceux qui le souhaitent.

Merci à celles et ceux qui interviennent de mentionner le compte auquel vous faites référence et si possible le numéro de la page.

Lecture des têtes de chapitres

Nous revenons à la page 9. Je ne vous relis pas le début du tableau, je vous lis les totaux.

Lecture des totaux du tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, page 9.

Je vous lis le tableau d'autofinancement.

*Lecture du tableau d'autofinancement, page 9**Discussion sur les comptes 2008***M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

Après avoir pris connaissance des comptes 2008, le groupe libéral tient à exprimer sa satisfaction quant au résultat dégagé. L'excédent de revenus, de plus de 11 millions, est le

reflet de la politique menée par la Municipalité depuis quelques années déjà et surtout par vous, M. le Syndic.

Bien sûr, les mauvaises langues diront toujours que vous avez bénéficié de la péréquation intercommunale, de la bonne conjoncture ainsi que de la baisse des taux d'intérêts. Tout cela est vrai.

Mais chacun sait qu'il ne suffit pas d'avoir plus d'argent à disposition, encore faut-il savoir le gérer. C'est ce que vous avez su faire. Vous avez toujours mis un point d'honneur à mener une politique anticyclique et avez su garder le cap. Alors qu'à votre arrivée à la tête de la Commune pour 2001 nous dépensions chaque année plus de 11 millions au service de la dette vous avez su ramener ce montant en 2008 à 6,3 millions. Ce sont près de 5 millions sur l'année que nous pouvons ainsi consacrer à d'autres projets pour les Yverdonnois plutôt qu'à payer des intérêts, n'en déplaise aux banques.

Durant la même période, vous avez diminué la dette à long terme de 215 à 170 millions aujourd'hui, soit environ Fr. 8'300.-- par habitant contre Fr. 6'500.-- à ce jour.

Tout étant lié en matière financière, il ne vous aura pas fallu moins que la durée complète de votre mandat pour transformer le déficit cumulé en un excédent de revenu. Ces chiffres démontrent que vous ne vous êtes pas contenté d'encaisser, mais vous avez su prévoir.

Eh oui, car malgré toutes ces embellies dont d'autres villes ont également profité, toutes n'ont pas su préparer l'avenir comme Yverdon-les-Bains, à l'image de notre capitale dont l'endettement n'a cessé de s'accroître ces dernières années, la mettant ainsi dans une situation plus qu'inconfortable, en cas de remontée des taux d'intérêts.

Il n'est pas inutile de rappeler que pour profiter pleinement de taux attractifs les collectivités publiques doivent également montrer qu'elles sont capables d'avoir une gestion rigoureuse. Grâce à celle que vous avez menée, nous sommes redevenus, aux yeux des bailleurs de fonds, un emprunteur aujourd'hui très attractif. Et nous tenons ici à souligner tout particulièrement le travail très professionnel de notre Service des finances et surtout de notre boursier, qui gère de manière optimale les contrats de notre ville. Qu'il en soit ici remercié.

Vous laissez à votre successeur une situation financière qui permettra à notre Ville de relever les défis auxquels elle devra faire face les prochaines années. Vous avez ainsi pleinement rempli votre mandat, en respectant l'adage qui dit que « gouverner, c'est prévoir. » Le groupe libéral tient à vous remercier, M. le Syndic, et vous invite, M. le Président, Mmes et MM. les Conseillers, à approuver les comptes 2008 tels que présentés.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Moi je veux bien tout entendre, M. le Conseiller VIQUERAT, je m'associe à vous pour féliciter la Municipalité pour la gestion qu'elle a menée ces dernières années. Mais de là à dire que la situation qu'elle a trouvée en 2002 à son arrivée était une situation des plus difficile et en mentionnant que le taux d'intérêt a quelque peu baissé, que certains investissements ont été faits, etc.

Je veux bien, M. VIQUERAT, mais il faut quand même noter que le taux d'intérêt à l'époque était en moyenne de 6%, alors qu'il a diminué de moitié à l'heure actuelle, que la Municipalité pendant un certain laps de temps a dû construire 4 collèges, et a amorti tout ce qu'elle pouvait de la Marive à 45 millions. Alors c'est vrai, avec une péréquation qui est favorable de l'ordre de 13 millions et en plus une facture sociale qui a aussi été un avantage pour la commune, on peut faire des miracles. La Municipalité en a certainement fait !

Maintenant, nous devons aussi aller de l'avant, avec une ville qui va grandir et qui va arriver autour des 30'000 habitants d'ici peu de temps. Nous aurons à nouveau besoin d'un collège,

M. le Conseiller communal, nous aurons à nouveau besoin d'installations supplémentaires et il ne faudra pas venir nous dire dans 3 ou 4 ans : regardez comme cette nouvelle Municipalité a dépensé à hue et à dia, alors que les investissements qui devraient être faits et qui sont à l'étude maintenant seront concrétiser dans les prochaines années.

Je me réjouis de vous retrouver dans ce même hémicycle, parce que je trouve que c'est vraiment sympathique ce soir pour débattre des futures conditions qu'on retrouvera d'ici quelques années dans les comptes communaux.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je m'associe entièrement aux paroles de M. VIQUERAT. Je m'étonne que notre ancien syndic s'offusque de la bonne conduite de notre syndic. Je crois qu'il faut le remercier. Peut-être la conjoncture n'était pas la même, mais je crois que vous êtes un peu vexé. Et c'est ce qui m'étonne. Je tiens encore à féliciter M. le Syndic ainsi que la Municipalité.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote sur les comptes 2008

Le PR09.28PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2008 est accepté tel que présenté à une belle unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

**14. ELECTION DU BUREAU DU
CONSEIL COMMUNAL POUR
L'ANNÉE 2009-2010.**

M. le Président Pascal BLUM :

Nous allons procéder à l'élection du Bureau du Conseil communal pour l'année 2009-2010.

Je prie l'assemblée de me soumettre des candidatures.

*Election du Président ou de la
Présidente du Conseil*

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Alors que notre Président de Conseil aime les haikus, notre candidate à la présidence du Conseil, Mme Marianne SAVARY, a un goût certain pour le cinéma, les arts visuels et la littérature. Je me permets donc de vous présenter notre candidate à la manière d'une critique littéraire ou à la manière de Florence Hänniger, le chapeau en moins.

Dans sa dernière création, Marianne SAVARY nous emporte dans sa contrée natale, Yverdon-les-Bains, ville qu'elle chérit, et qui l'a vu grandir depuis sa naissance en 1982. Son enfance sera baignée dans le goût des belles choses grâce à ses parents artistes peintres. Un univers qui l'a guidera vers les lettres à l'université de Lausanne. On peut aussi déceler dans cette œuvre une autre facette de l'auteure, faite de pragmatisme et de justice, des notions qu'elle affectionne et qui s'affirmeront au contact de la faculté de droit de l'université de Fribourg. On soulignera également la passion qui anime cette jeune femme pour la politique et les idées vertes. Somme toute, une littérature engagée teintée de réalisme. Cet intérêt commence dès son entrée au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en 2003 dans le groupe Solidarité et Ecologie pour s'affirmer en 2006 avec la création du groupe des Verts yverdonnois, où elle sera une actrice importante de l'émergence du mouvement.

On relèvera d'ailleurs qu'elle fut scrutatrice suppléante du Conseil en 2005, scrutatrice en 2006, et Vice-présidente lors de cette dernière année. Mais cette passion pour la politique Marianne SAVARY la pousse au-delà du cercle communal. Ainsi, depuis 2003, elle est membre du comité de la Section des Verts Jura Nord-Vaudois. Son engagement se poursuivra au Grand Conseil, où elle est élue en 2007. La même année elle sera membre du

Bureau des Verts vaudois, puis Vice-présidente des Verts vaudois l'année suivante.

Le lecteur retrouvera d'ailleurs toutes ses idées et ses inspirations exposées dans le chapitre 2, où on la retrouve en toute simplicité à refaire le monde autour d'un repas avec ses amis.

Vous l'aurez compris, je ne peux que vous encourager à vous saisir du dernier roman de Marianne SAVARY, ne serait-ce que pour son style solide et sincère, engagé et passionné, jeune et novateur. Merci pour votre attention.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe Socialise soutient la candidature de Marianne SAVARY pour le poste de Présidente du Conseil communal.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Le groupe Libéral soutient également la candidature de Marianne SAVARY pour le poste de Présidente du Conseil communal.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient également la candidature de Marianne SAVARY.

M. le Conseiller Jean-Claude DYENS :

Le groupe UDC soutient également la candidature de Marianne SAVARY.

M. le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ :

Le groupe Radical soutient également la candidature de Marianne SAVARY.

M. le Président Pascal BLUM :

Conformément à notre règlement, selon l'art.12, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin, il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Bulletins blancs	:	8
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	83
Majorité absolue	:	42

Il y a 1 voix éparse.

Résultats du vote

Mme la Conseillère Marianne SAVARY est élue Présidente avec 74 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pascal BLUM :

Madame la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

Mme la Conseillère Marianne SAVARY :

Je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'ont fait l'honneur de me faire confiance en m'élisant à la présidence du Conseil, présidence que je me réjouis d'assurer l'année prochaine même si je perçois que cela ne sera pas toujours une mince affaire.

Je me réjouis également de travailler en collaboration avec le Bureau dans l'ambiance toujours constructive qui y est de mise, loin des querelles partisans qui agitent parfois notre Conseil.

Je vous souhaite à tous une très agréable pause estivale et je me réjouis de vous retrouver l'année prochaine.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election du 1er ou de la 1ère
Vice-présidente du Conseil*

M. le Président Pascal BLUM :

J'attends les propositions de la salle.

M. le Conseiller Jean-Claude RUCHET :

Le groupe Socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Thierry GABERELL à la première vice-présidence.

Actuel deuxième Vice-président, M. GABERELL, 35 ans, est marié et père de deux enfants. Il est entré au Conseil communal en 2006, il a été membre et Président de la Commission de gestion, il est aussi membre de la Commission de recours. Le groupe Socialiste vous recommande la candidature de M. Thierry GABERELL.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Les Verts soutiennent la candidature de M. Thierry GABERELL

M. le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ :

Le parti Radical soutient également la candidature de M. Thierry GABERELL.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient également la candidature de M. Thierry GABERELL.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Le groupe Libéral soutient également la candidature de M. Thierry GABERELL.

M. le Conseiller Jean-Claude DYENS :

Le groupe UDC soutient également la candidature de M. Thierry GABERELL.

M. le Président Pascal BLUM :

Conformément à notre règlement, selon l'art.12 nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur

vos bulletins, il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera considéré comme nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	85
Bulletins rentrés	:	85
Bulletins blancs	:	10
Bulletins nuls	:	2
Bulletins valables	:	83
Majorité absolue	:	42

Il y a 3 voix éparses.

Résultat du vote

M. le Conseiller Thierry GABERELL est élu Vice-Président avec 70 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pascal BLUM :

Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour quelques mots.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Merci M. le Président. Je vous remercie à nouveau de la confiance que vous m'avez témoignée lors de cette élection. Je m'efforcerai de me montrer digne de la confiance que vous me témoignez et je me réjouis de reprendre le travail au sein du Bureau où nous avons une ambiance qui est très agréable et constructive. Merci encore de votre soutien.

(Applaudissement)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election du 2^{er} ou de la 2^{ème}
Vice-présidente du Conseil*

M. le Président Pascal BLUM :

Nous poursuivons avec l'élection du 2^{ème} ou de la 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil.

J'attends donc vos propositions.

M. le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ :

Au nom du groupe Radical, j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Mme Valérie JAGGI-WEPF pour le poste de deuxième Vice-présidente.

Mme JAGGI-WEPF est née en 1964, elle est mariée à Gaby et a la joie d'être maman de Nadège qui vient d'avoir 4 ans.

Valérie JAGGI-WEPF est une enfant d'Yverdon-les-Bains qui a vécu sa jeunesse dans le quartier de St-Georges. Elle effectue un apprentissage d'employée de commerce chez Gosset, puis commence sa carrière professionnelle au Crédit Suisse. Après un passage de 2 ans à l'ORP d'Orbe, elle prend, dès 2001, la direction du point de vente de la BCV à

Chavornay.

Au niveau associatif, elle est membre du ski club d'Yverdon depuis plus de 20 ans et préside ce club depuis 1995. Elle est également membre active du Panathlon depuis une dizaine d'année. Elle a été membre du comité de l'USLY jusqu'en 2005, date de la naissance de sa fille.

Au chapitre politique, Valérie est membre du Parti radical depuis 1993, et est élue au Conseil communal en 1994. Elle a été Présidente du groupe radical en 2004 et 2005.

Elle fût également membre de la Commission des naturalisations durant plus de 5 ans et membre de la Commission de gestion de notre Ville durant une législature. Elle est actuellement membre de la Commission des affaires immobilières et scrutatrice suppléante depuis une année, active ce soir.

Cela fait donc plus de 15 ans qu'elle participe activement à la vie politique et associative de notre cité et c'est avec plaisir que je vous recommande chaleureusement sa candidature au poste de 2^{ème} Vice-présidente de notre Conseil.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe Socialise soutient la candidature de Valérie JAGGI-WEPPF.

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Le groupe Libéral soutient la candidature de Valérie JAGGI-WEPPF.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Le groupe UDF soutient la candidature de Valérie JAGGI-WEPPF.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Les Verts soutiennent la candidature de Valérie JAGGI-WEPPF.

M. le Conseiller Jean-Claude DYENS :

Le groupe UDC soutient la candidature de Valérie JAGGI-WEPPF.

M. le Président Pascal BLUM :

Conformément à notre règlement, nous votons à bulletin secret et je prie les huissières de distribuer les bulletins de vote. Je vous rappelle qu'un seul nom doit figurer sur votre bulletin. Il ne doit pas être noté OUI, faute de quoi votre bulletin sera nul.

Le scrutin est clos : les huissières sont priées de récolter les bulletins.

Pause de quelques minutes pour le dépouillement des bulletins.

Résultats du vote :

Bulletins délivrés	:	86
Bulletins rentrés	:	86
Bulletins blancs	:	2
Bulletins nuls	:	1

Bulletins valables : 85

Majorité absolue : 43

Il y a 1 voix éparses.

Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF est élue Vice-Présidente avec 82 voix.

(Applaudissements)

M. le Président Pascal BLUM :

Madame la Conseillère, je vous félicite pour votre élection et selon l'usage consacré, je vous passe la parole pour dire quelques mots.

M. la Conseillère Valérie JAGGI-WEPE :

Je suis très touchée par le résultat, je vous remercie de la confiance que vous me témoignez, et je tâcherai de vous prouver dans les deux ans qui viennent ce dont je suis capable. Merci.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election des deux scrutateurs
ou scrutatrices.*

M. le Président Pascal BLUM :

La présidence étant élue, nous allons maintenant passer à l'élection des deux scrutateurs ou scrutatrices.

J'attends vos propositions.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

J'ai le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean-Luc RAYMONDAZ pour le groupe Radical.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Le groupe Solidarité & Ecologie a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Gnanaseelan SUBRAMANIAM.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous avons donc deux candidatures pour deux postes à repourvoir et je vous propose de les élire à main levée.

Résultats du vote

Monsieur Jean-Luc RAYMONDAZ et Monsieur Gnanaseelan SUBRAMANIAM sont élus scrutateurs par acclamation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Election des deux scrutateurs
suppléants ou scrutatrices
suppléantes*

M. le Président Pascal BLUM :

Nous allons passer à l'élection des scrutateurs suppléants ou scrutatrices suppléantes.

J'attends vos propositions.

*Résultats du vote***M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF propose la candidature de Mme Maryse SCHNEIDER.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Les Verts ont le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Madeleine LECHMANN.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous avons donc deux candidatures pour deux postes à repourvoir et je vous propose de les élire à main levée.

Mesdames Madeleine LECHMANN et Maryse SCHNEIDER sont élues scrutatrices-suppléantes par acclamation.

Félicitation à tous ces élus. Nous avons donc un nouveau Bureau pour l'année 2009-2010.

**15. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

*Complément à l'assermentation
d'un nouveau Municipal*

M. le Président Pascal BLUM :

Avant de passer aux questions et autres interventions des Conseillers et sur proposition de M. le Conseiller Patrik DURUZ, éminent et perspicace ancien Président du Conseil, qui m'a soufflé à l'une des pauses que le serment d'un nouveau Municipal était légèrement différent du serment d'un Conseiller communal, je dois vous dire qu'il y a une phrase de plus, qui ne figure ni dans notre règlement, ni d'ailleurs dans l'extrait que j'ai de la Loi sur les communes, et qui concerne l'administration de la Commune.

Donc M. le Conseiller RUCHET, vous pouvez rester à votre place et je vais vous lire le complément au serment du Municipal. Je prie l'Assemblée de se lever :

Lecture du complément au serment du Municipal (article 62 Loi sur les Communes)

M. le Conseiller Jean-Claude RUCHET : « Je le promets »

M. le Président Pascal BLUM :

C'était tout de même des prestations importantes. Je prie l'assemblée de se rasseoir et je remercie au passage M. le Conseiller DURUZ.

Nous passons aux différentes interventions des Conseillers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.1

Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Police de proximité)

Le lundi 16 mars j'ai envoyé un mail à la police d'Yverdon-les-Bains, depuis le site de la commune.

J'ai utilisé la voie que peuvent utiliser la plupart des habitants de la Ville qui ne sont pas Conseillers communaux.

Le vendredi 27 mars, n'ayant toujours pas de réponse, ne sachant même pas si mon mail avait été lu, je décidais d'en renvoyer une copie en demandant un accusé de réception.

Le lundi 30 mars, je recevais l'accusé de réception, mon mail avait été ouvert et peut-être lu ?

Cela fait donc plus de 2 mois et je n'ai reçu aucune nouvelle. Si ma question était déplacée

merci de me le dire ou si des mesures ont été prises c'est sympa de me donner des nouvelles.

J'ose croire que tous les e-mails adressés à la police ne sont pas traités de la même manière. La Municipalité peut-elle dès lors m'expliquer ce qui s'est passé.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Bien évidemment, non. Comment voulez-vous que je réponde à une question pareille !

Je peux juste vous dire que je verrai ce qui s'est passé, et je ferai en sorte qu'on vous réponde. En principe ce n'est pas comme cela que ça fonctionne.

Chaque fois que nous sommes interpellés, nous répondons, et quand nous ne pouvons pas répondre directement, nous invitons les gens. Donc en principe cela suit de façon tout à fait correcte, que ce soit la police ou ailleurs. Donc je note cette interrogation et nous vous répondrons directement M. le Conseiller.

M. Le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je remercie le Municipal de sa réponse. J'espère bien que c'était exceptionnel mais j'étais étonné quand même en envoyant deux e-mails, de n'avoir toujours pas de réponse et je me réjouis de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

Une Question de Mme la Conseillère Christine NIGGELER (concernant la pétition à la rue des Philosophes -Trafic rue des Philosophes)

Les habitants de la rue des Philosophes et des environs sont impatients de recevoir des nouvelles de la Municipalité concernant la pétition, réunissant plus de 300 signature, pétition relative à l'important trafic et aux excès de vitesse des véhicules utilisant ce malheureux « couloir philosophique » qui traverse un quartier fréquenté par un nombre important d'enfants et d'handicapés.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est un dossier que nous avons traité en Commission deux-roues. Elle a fait part de certaines observations.

Ces observations sont en cours de traitement chez le mandataire, Christe et Gyga (Ingénieurs conseils à Yverdon-les-Bains), qui doit présenter maintenant une synthèse de propositions à la Municipalité pour qu'elle valide le concept qui est imaginé. Donc ce n'est pas du tout oublié, c'est quelque chose qui va arriver tout prochainement sur le bureau de la Municipalité et qui sera traité dans les meilleurs délais comme il est l'usage de le dire.

Mme la Conseillère Christine NIGGELER :

Je m'excuse mais je ne comprends pas le rapport avec les deux-roues pour un problème de circulation de véhicules à moteur.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Parce que cette commission s'appelle Commission de deux-roues et circulation. Elle ne se contente pas de traiter les deux roues mais évidemment les deux roues et la circulation !

15.3

Mme la Conseillère Christine NIGGELER :

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de Mme la Conseillère Chantal GUIBERT (Navigation sur le lac de Neuchâtel).

Yverdon-les-Bains vient de recevoir le Prix Wakker et se targue d'être une ville-centre au carrefour de la Romandie. Très bien, mais qu'en est-il de la 2^{ème} Ville de notre canton en ce qui concerne les horaires de navigation sur le lac de Neuchâtel ?

En effet, pourquoi n'y a-t-il que 2 bateaux par jour au départ d'Yverdon-les-Bains ? C'est insuffisant, vous en conviendrez.

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La navigation sur le lac de Neuchâtel et de Morat est une navigation qui est basée surtout à Neuchâtel et Morat. Le nombre de prise de bateau à Yverdon est environ 3% du nombre de passagers sur l'ensemble de la navigation.

Nous nous sommes battus pendant 2 ou 3 ans pour qu'ils reviennent à Yverdon, car ils l'avaient supprimé une année, et nous n'avons que deux bateaux sur le haut-lac due à la faible prise de bateau sur Yverdon.

L'année passée, nous avons eu encore un petit problème. Il y avait eu des déprédations sur le bateau et depuis il n'est plus stocké à Yverdon la nuit, il va à Estavayer, donc cela n'a pas arrangé beaucoup le problème.

L'Office du tourisme et du thermalisme dans une dernière assemblée a remarqué avec satisfaction l'année passée que le nombre de passagers avait augmenté et nous faisons le maximum pour préserver cette navigation sur le haut-lac comme on l'appelle, mais sans promettre de fondamentales modifications.

Il faut dire que la société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et de Morat a vécu des années pénibles dans les eaux troubles d'un déficit important. Actuellement il est de nouveau sur la bonne voie, mais il ne faut pas s'attendre à plus de bateaux du côté d'Yverdon ces prochaines années.

Mme la Conseillère Chantal GUIBERT :

Je vous remercie pour votre réponse.

Je ne suis pas très convaincue. Je comprends bien les 3%, c'est encore moins je pense, et c'est malheureux mais c'est comme cela. Mais cela vient aussi beaucoup des gens de l'extérieur d'Yverdon, qui sont à proximité et qui aimeraient prendre le bateau jusqu'ici et ils n'ont pas plus de possibilités. Merci quand même.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je peux encore vous donner une précision Mme la Conseillère : le port de Chevroux avait été rayé des lieux d'accostage des bateaux et dernièrement il a été remis en activité.

Ce sont surtout des problèmes économiques, je regrette, mais la société doit tourner financièrement. Ils ont été obligés de supprimer des courses, de changer les horaires, de

changer des destinations.

Mme la Conseillère Josy TESSA :

Etant une grande utilisatrice des bateaux, je ne peux que déplorer cette situation, comme Mme la Conseillère GUIBERT.

S'il y a peu de monde, c'est qu'il y a peu de bateaux aussi, c'est lié. Et par exemple, pendant les mois de juillet et août, Estavayer est desservi plus tard, peut-être la Ville d'Yverdon-les-Bains pourrait aussi demander à être desservie un peu plus tard pendant ces mois de juillet et août. Parce qu'on rentre comme les poules là, ce n'est pas très intéressant.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.4

Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Zone 30 km/h)

En date du 06.11.2008 j'avais posé 3 questions à la Municipalité, soit :

1. J'aimerais connaître le nombre de zones 30 actuelles dans notre ville et combien sont à l'étude ?
2. J'aimerais savoir si des contrôles de vitesse se font et dans quel intervalle ?
3. Comment se fait-il qu'il y a différents aménagements de zone 30 : Par exemple un simple panneau « zone bleu » (Près du Lac) ou alors des « gendarmes couchés » (par exemple rue des Vernes) ?

Sept mois après, je n'ai toujours pas reçu de réponse et je vous demande donc de bien vouloir m'apporter les précisions demandées à la prochaine séance du Conseil.

Dans la foulée, j'aimerais rajouter une autre question :

4. Est-ce que des contrôles de vitesse ont déjà été faits à l'avenue de la Gare ?

Cette place est considérée comme une « zone de rencontre » avec une limitation à 20km/h, mais en début de soirée et dans la nuit, elle se transforme assez régulièrement en une piste de course.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Il n'y a visiblement pas que des problèmes de réponses au niveau internet. Mme la Conseillère, je vous propose effectivement de vous répondre dans une prochaine séance. Cette prochaine séance étant dans deux mois, normalement je devrais pouvoir arriver à apporter toutes les réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.5

Une proposition de décision de Mme la Conseillère Catherine CARP (Projet de modification du règlement du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, « clef en mains »).

Il ne s'agit par d'une motion comme annoncé, mais d'une proposition de décision de modification du règlement du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, « clef en mains ».

La Commission de gestion a rencontré deux problèmes organisationnels dont j'aimerais vous

parler :

1. D'une part, il s'agit justement d'un Projet de modification du règlement du Conseil communal "clef en main".

Selon l'art. 36, 4^{ème} alinéa, de notre règlement, « ...la Commission de gestion est désignée pour un an, à la dernière séance de l'exercice annuel qu'elle doit examiner, et ses membres sont rééligibles.... »

La nouvelle constitution cantonale fixe maintenant la période administrative du 1^{er} juillet au 30 juin, alors que la période comptable correspond toujours à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Tenant compte des modifications de la loi du 28 février 1956 intervenues en 2005, la majorité des communes nomment les commissions de gestion pour la période administrative, soit du 1^{er} juillet au 30 juin, voir pour l'entier de la législature.

Cette façon de faire permet, entre autres, à la commission d'effectuer certains travaux, dont le contrôle de certains préavis, la visite du patrimoine et d'autres auxquels je ne pense pas maintenant, dans les 6 mois précédents la date de bouclage des comptes.

D'autre part, dans les grandes communes de notre canton, dont Lausanne, Nyon et Vevey, la commission de gestion est une commission permanente, au même titre que la commission des finances.

La commission peut ainsi s'organiser sur une période de 5 ans. En conséquence, les commissaires acquièrent une expérience qui leur permet d'être de plus en plus efficaces au fil des années.

Aussi, je vous propose d'adapter la période pour laquelle la Commission de gestion est désignée, puis de la nommer pour la durée de la législature afin qu'elle devienne une commission permanente.

Actuellement elle est nommée en décembre et son rapport doit être examiné lors de la dernière séance de juin. Afin de permettre à l'exécutif de prendre connaissance, de répondre aux observations et vœux et d'établir le préavis, le rapport de la Commission de gestion doit être remis à la Municipalité au début mai avec information au Président du Conseil.

Il reste donc à la commission une période de 4 mois pour effectuer son travail, dont le mois de janvier. Sachant qu'il faut 12 à 16 journées complètes de travail, vous comprenez qu'il est très difficile de travailler dans ces conditions, notamment compte tenu des délais imposés par la loi sur les communes.

En conséquence, je propose la modification suivante de l'article 36, 4^{ème} alinéa du règlement du Conseil communal :

L'ancien était :

« Elle est désignée pour un an, à la dernière séance de l'exercice annuel qu'elle doit examiner, et ses membres sont rééligibles »

Le Nouveau serait :

« Elle est nommée par le Conseil pour la durée de la législature ».

En ce qui concerne la législature 2006-2011, la Commission de gestion est nommée pour la période administrative courant du 1^{er} juillet au 30 juin, à l'exception de l'année 2009 au cours de laquelle la commission de gestion est nommée pour la période du 30 septembre 2009 au

30 juin 2010, le mandat de la Commission de gestion nommée à la dernière séance de l'exercice 2008 restant en vigueur jusqu'au 30 septembre 2009.

En ce qui concerne la fin de la législature en cours, je propose la nomination de la commission en septembre prochain.

2. Le deuxième problème est que le travail de la commission doit s'effectuer sur la base du rapport de gestion de la Municipalité.

Vous l'avez compris, nous devons rendre nos travaux fin avril ou début mai au plus tard, et nous recevons les rapports de la Municipalité au plus tard fin mai, ce qui fait que ce n'est pas possible pour la Commission de gestion de travailler sur la base du rapport de gestion de la Municipalité. C'est vrai que certains dicastères nous les ont donnés plus tôt et je les en remercie.

J'ai fait part de ce problème à Monsieur David EQUÉY, juriste au SeCRI. Une solution serait de différer la date à laquelle les rapports de gestion et les comptes doivent être déposés à la Préfecture, actuellement le 15 juillet. Le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) travaille actuellement à la rédaction d'un rapport à ce sujet, mais également concernant d'autres problématiques rencontrées dans le cadre de l'application de certaines dispositions de la loi du 28 février 1956 sur les communes, à l'intention du Chef du Département de l'intérieur.

Dans l'attente d'une solution, j'invite la Municipalité à donner les versions provisoires de tous les dicastères de son rapport de gestion à la Commission dans le courant des mois de février si possible ou mars au plus tard.

Merci de votre attention.

M. le Président Pascal BLUM :

Effectivement, il ne s'agit pas d'une motion, en tous cas votre premier point est une proposition de décision. Je le comprends comme cela mais les Conseillers diront s'ils sont d'accord avec cela : une proposition de décision du Conseil au sens de l'article 62, lettre c.

La parole n'est pas demandée.

Je vous rappelle le libellé de l'ancien article 36, 4^{ème} alinéa qui est dans notre règlement, ou sur la proposition qui a été donnée par Mme CARP, au cas où vous ne l'aurez pas sous les yeux : *La commission de gestion est désignée pour un an, à la dernière séance de l'exercice annuel qu'elle doit examiner, et ses membres sont rééligibles ; elle choisit son président et son (ses) rapporteur (s) et organise librement ses travaux.*

M. le Conseiller Dino PETIT :

Excusez-moi, je n'aimerais pas faire du juridisme, mais on comprendra facilement qu'il n'est pas aisé pour nous de se prononcer, surtout sur un énoncé oral comme cela.

Est-ce qu'on ne pourrait pas rapprocher la proposition de Mme CARP d'une espèce d'initiative réglementaire, comme j'avais vainement tenté de le faire avec les commissions d'enquête parlementaire, ce qui permettrait de renvoyer soit à la Municipalité, soit à une commission ?

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion est ouverte sur cette proposition.

Ayant l'article 62 sous les yeux, je doute que nous puissions faire cela. Nous avons la

Discussion sur la proposition de décision du Conseil concernant l'article 36, 4^{ème} alinéa, du règlement du Conseil communal

Discussion sur proposition de M. PETIT

possibilité d'avoir un postulat, d'avoir une motion, d'avoir un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil.

Il me semble que là nous avons une proposition de décision du Conseil. à moins que vous ne modifiiez votre proposition en disant qu'il s'agit d'une motion et qu'elle doit être étudiée.

M. le Conseiller Jean-Luc RAYMONDAZ :

M. PETIT, vous avez peut-être raison, mais je pense que nous pouvons décider dans ce Conseil, vu que c'est une modification qui est assez simple.

Actuellement, la Commission est nommée pour une année et rééligible, et la proposition c'est qu'elle soit nommée pour toute la législature et qu'elle soit permanente, c'est cela la différence.

M. le Président Pascal BLUM :

La discussion étant toujours ouverte sur cette proposition de décision du Conseil, je poursuis. Alors que je vous ai lu la teneur actuelle de l'article 36, la nouvelle teneur de cet alinéa 4 de l'article 36 serait :

« Elle est nommée par le Conseil pour la durée de la législature ».

Le reste restant inchangé. C'est juste, Mme CARP ?

Mme la Conseillère Catherine CARP :

Le reste est inchangé.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

*Vote sur la proposition de
décision de modification*

Cette proposition de décision qui consiste à modifier l'article 36 du règlement concernant la Commission de gestion et donc de la nommer par le Conseil pour la durée de la législature est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.

Vous avez proposé que pour la fin de la législature, cette Commission soit nommée en septembre prochain, pour le solde de la législature. C'est juste ?

Mme la Conseillère Catherine CARP :

C'est juste.

M. le Président Pascal BLUM :

Je vous fais aussi formellement voter sur cette décision.

Vote sur décision

Cette manière de nommer la Commission en septembre prochain pour la fin de notre législature est acceptée à l'unanimité moins quelques abstentions.

Le deuxième point n'est pas une proposition qui nécessite de décision, c'est simplement un problème soulevé par la Commission de Gestion.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.6

Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancement du projet de skatepark).

Est-ce que la Municipalité est en mesure de nous renseigner sur l'avance de sa réflexion suite au récent postulat demandant l'étude d'une solution pour nos jeunes skateurs de pouvoir pratiquer leur sport temporairement sur le site Arkina, ou ailleurs en Ville.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Evidemment que l'on peut puisque vous avez pu lire dans la presse un bout de la réponse. Alors je vais redonner les explications pour le Conseil communal.

Nous avons cherché avec la Municipalité pendant quelques années, 3 ou 4 ans, une solution pour trouver un emplacement pour un skate couvert à Yverdon. C'est extrêmement difficile. Chaque fois que nous avons pensé trouver une solution, nous avons rencontré des problèmes, soit des problèmes de terrain, soit des problèmes de bâtiment, qui au vu des études ne fonctionnaient plus. Quand nous avons pensé avoir trouvé le bon bâtiment, la Ville a trouvé des difficultés pour acquérir ce bâtiment. C'étaient les anciens arsenaux et récemment dans le cas du postulat sauf erreur, il y avait une demande d'étude pour l'ancienne usine Arkina.

Le problème de l'ancienne usine Arkina, c'est que cela aurait été une solution temporaire, puisque ce soir encore on a voté un crédit d'étude pour modifier et transformer ces usines pour les Services des énergies et Service des travaux.

Lors de notre récente discussion de travail avec la Municipalité de Grandson, nous avons comme de coutume mis sur la table les différents soucis et problèmes que nous souhaiterions traiter. Au niveau des sports, nous avons soulevé quelques points dont celui du skate, et miracle, il semble que nous aurions trouvé un terrain d'entente si je peux m'exprimer ainsi.

Cela commence par un terrain tout court qui se trouverait sur la commune de Grandson ainsi qu'une volonté commune des deux exécutifs de fournir pour la région du Nord vaudois, je crois qu'il faut le voir comme cela, un skate couvert. Alors évidemment, l'association qui s'était réunie à Grandson a été quelque peu brusquée, semble-t-il, de la décision de la Municipalité de Grandson de retirer un préavis au dernier moment, mais je crois que c'était une solution qui pouvait être provisoire, mais en tous cas qui était dans le cadre des réflexions que l'on faisait et qui était plutôt un signe d'ouverture des discussions avec Yverdon.

Toujours est-il que nous nous sommes revus cette semaine, la Municipale de Grandson Mme FISCHER, les représentants d'Yverdon, les représentants des skates Yverdon et Grandson, ainsi que les délégués à la jeunesse pour mettre sur pied maintenant une étude commune sur ce terrain qui se situerait dans le périmètre du terrain de football, proche du terrain de football des Tuileries.

Si Yverdon et Grandson peuvent aller de l'avant avec cette version de skate couvert, nous pouvons nous imaginer que d'autres communes pourraient être intéressées par une vision plus large. C'est certainement une ouverture que nous allons faire, via l'ADNV, pour voir si d'autres communes souhaiteraient participer à ce projet, qui pourrait être d'importance pour notre jeunesse. Encore une fois, que le site se situe sur Yverdon ou Grandson ou une autre commune, je ne crois pas que c'est important. Je crois qu'il faut avoir cette ouverture d'esprit, de pouvoir travailler par région, si nous voulons pouvoir faire quelque chose. Et cela permet aussi à la région de faire des demandes au niveau du canton pour ce qui est des subsides et de dire que c'est un projet d'envergure régionale, comme on a pu le faire d'ailleurs pour la piscine. On pourrait très bien faire de même pour le skate.

Voilà M. le Conseiller, où nous en sommes actuellement. Donc plutôt une belle perspective, nous espérons ne pas être stoppés par d'autres problèmes techniques que nous avons

rencontrés ces dernières années et pouvoir venir devant ce Conseil avec une proposition cohérente et ferme.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.7

Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Récolte de signatures volantes (règl. police art.17).

Je souhaite déposer une motion demandant la suppression de la demande d'autorisation et d'annonce pour toute récolte de signature volante dans l'exercice des droits politiques garantis (article 17 du Règlement de police)

L'article 17 du Règlement de police prévoit que « toute utilisation ou occupation du domaine public dépassant les limites de son usage normal est soumise à autorisation » et que « la demande d'autorisation doit être présentée au moins 15 jours à l'avance à la Direction de la police » et accompagnée de renseignements suffisants sur l'objectif etc.

Ce qui est normal pour tout stand, pour toute pose de table, parce qu'il y a les marchés, parce que l'occupation du domaine public a quelque chose qui peut être considéré comme encombrant, devient un peu absurde lorsqu'il s'agit d'une simple récolte de signatures avec un calepin, dans la rue, sur le domaine public. Effectivement, l'application de cette disposition réglementaire perdrait un peu de bon sens. On se dit, il doit être normal de pouvoir se balader dans la ville avec un calepin, sur le domaine public, pour récolter des signatures pour une initiative ou un référendum.

Or, il se trouve que dans le cadre de la campagne de récolte de signatures en faveur de l'initiative du parti socialiste vaudois (PSV) « pour un rabais d'impôt qui protège les assuré-e-s plutôt que les actionnaires », une telle récolte de signature a eu lieu. Des militants du parti se sont effectivement baladés dans la ville, le 26 mai dernier. Or, ils ont été interpellés par un agent de police. Cette affaire n'en est pas restée là. Cet agent de police a même écrit à un des citoyens qui avait participé à cette récolte de signature en lui indiquant sur la base de l'article 17 qu'il fallait s'annoncer 15 jours avant, avant de faire une récolte de signatures volantes dans la rue, et que, à défaut d'une autorisation préalable délivrée par la police municipale ou d'annonce auprès de celle-ci, « en cas de récidive de votre part, un rapport de dénonciation sera établi à l'autorité compétente ». Cela veut dire, en gros, qu'aujourd'hui dans cette ville, si on veut récolter des signatures pour un objet politique selon les droits politiques garantis, on doit s'annoncer 15 jours avant, et même demander une autorisation pour pouvoir récolter les signatures dans la rue.

Mmes et MM. les Conseillers, je pense que vous admettez avec moi, indépendamment des couleurs politiques qu'on veut défendre, cela doit être possible d'aller dans la rue et de récolter des signatures, peu importe de quel bord politique on se situe. Je vais vous passer maintenant l'arrêt du Tribunal fédéral qui permet de faire ceci. Je vais aussi vous passer une longue liste de communes qui permettent déjà aujourd'hui de faire cela, et vous présenter plus concrètement la motion.

Au vu de ce qui précède et de l'article 62 du Règlement du Conseil communal du 1^{er} juin 2006, je me permets de déposer la motion suivante :

La Municipalité est invitée à présenter au Conseil communal un projet de modification du règlement de police supprimant le devoir d'autorisation ou d'annonce pour toute récolte de signatures sans installation de tables ou stands dans l'exercice des droits politiques garantis par la constitution fédérale et cantonale organisée sur le domaine public.

Et je vous propose d'ouvrir un débat pour un renvoi direct auprès de la Municipalité, étant donné la clarté et la limpidité de l'enjeu. Il s'agit simplement de pouvoir aller dans la rue et

récolter des signatures et si on ne pose pas de stands et pas de table, on a le droit de le faire.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62 de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 de notre règlement.

La discussion est ouverte la prise en considération de cette motion.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je ne partage pas du tout votre avis, M. le Conseiller communal. Je trouve tout à fait normal que, lorsque l'on veut investir le domaine public ou que l'on en fait un usage accru, on en demande l'autorisation. L'autorité doit savoir ce que le citoyen veut faire sur le domaine public, elle a le droit de le savoir, elle doit le savoir. Il est tout à fait normal qu'on le lui annonce, qu'on lui explique ce qu'on fait.

Parce que cela peut avoir des conséquences. Par exemple votre simple récolte de signature, que ce soit pour des initiatives de gauche ou de droite, peu importe, peut être faite par exemple devant une porte de comptoir. Cela peut par exemple créer un attroupement, cela peut créer des troubles de l'ordre public. Donc voilà, c'est un exemple au hasard, bien sûr, voilà pourquoi je pense qu'il est tout à fait juste que l'usage accru du domaine public soit soumis à autorisation et je vous enjoint à ne pas accepter cette motion.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Ce n'est pas France Loisir le stand qu'on veut mettre, c'est pour l'exercice des droits politiques qui sont mis en évidence dans la Constitution fédérale et dans la Constitution cantonale. Donc j'entends, il ne faut pas non plus se tromper de cible.

Imaginons le référendum non pas spontané mais qu'on aurait peut-être pu lancer d'une autre manière. Nous aurions été péjoré de 15 jours si nous n'avions pas anticipé cette demande auprès de la Police avant de savoir la décision du Conseil communal. Moi je pense que pour des droits fondamentaux, que ce soit le référendum ou le droit d'initiative, la question ne se pose même pas, c'est une évidence.

M. le Conseiller Guy ANGELOZ :

Je me suis occupé de la Police du commerce à Yverdon pendant 15 ans. Je peux vous dire que quand on avait des récoltes de signatures pour quoi que ce soit en rue, les plaintes fusaient parce qu'on nous disait : « *à tout moment, on est accosté, on ne peut bientôt plus se déplacer comme on le souhaite* ».

La Municipalité avait toujours insisté pour qu'elle soit informée de ce qui se passait. Peut-être que le délai de 2 semaines, c'est trop long. Cela peut se faire à présent plus vite. Mais je crois que c'est un moyen pour l'autorité qui s'occupe de cela, d'avoir un œil sur ce qui se déroule en ville. Je vous remercie.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je répondrai comme ceci. Je pense effectivement que c'est juste d'avoir une maîtrise du domaine public et qu'il est juste de demander l'autorisation. Je rappelle aussi que les autorisations sont toujours délivrées, mais c'est juste d'avoir encore une fois une maîtrise du domaine public.

On peut se poser la question de savoir si 15 jours, ce n'est pas une demande qui serait excessive dans ce domaine, comme dans d'autres, où il y a des délais effectivement pour que les dossiers puissent être traités d'une façon facile et qui permettent d'avoir un travail normal.

Discussion

Par contre, il arrive très souvent que les demandes arrivent dans ce domaine comme dans d'autres au dernier moment : des demandes d'urgence, des demandes de 24 heures, ou 48 heures et je n'ai pas souvenir que la Police ait refusé des autorisations même dans des délais extrêmement courts.

On pourrait imaginer des récoltes de signatures, si cela n'étaient pas soumis à autorisation, pour des événements qui seraient contradictoires. On pourrait, par exemple, imaginer des récoltes de signatures pour une promotion d'abonnement de téléphonie mobile et on pourrait avoir en face des gens qui collecteraient des signatures pour l'extension des antennes mobiles et autres.

Cela veut dire aussi que ces gens-là, sont placés sur le domaine public à des endroits où ils ne risquent pas de s'écharper, mais simplement qu'ils puissent exercer ce pour quoi ils ont envie de s'exprimer.

C'est pourquoi je vous invite, et bien que nous n'avons pas pu en discuter au niveau de la Municipalité, à ne pas entrer en matière sur la motion. Par contre la Municipalité pourrait entendre cette problématique de délai.

La Municipalité vient de mettre sous toit le Règlement de police. Nous avons mis un certain moment à pouvoir le placer en Municipalité parce que c'est un domaine extrêmement vaste et extrêmement long avec beaucoup d'articles et nous devons en faire une relecture. Donc, dans le cadre de la relecture, nous pourrions peut-être nous poser la question du bien-fondé des 15 jours de délais qui sont demandés pour autorisation.

Je vous invite simplement à faire confiance à la Municipalité et à la police pour qu'il y ait une gestion cohérente du domaine public. Merci.

M. le Président Pascal BLUM :

M. le Conseiller MULLER est-ce que vous maintenez votre motion ?

M. le Conseiller Philipp MULLER :

Oui je la maintiens, pour la simple raison que j'ai vécu à Lausanne jusqu'à il y a encore 3 ans. Or, eux aussi récoltent des signatures, eux aussi ont un comptoir comme disait Madame, un comptoir encore plus grand. Et Lausanne n'a jamais eu vent de ce type de problème d'une part, et d'autre part, je dois quand même exprimer ma surprise de voir qu'une représentante d'un parti qui était quand même à la base de l'introduction du référendum et de l'initiative dans la constitution fédérale puisse tout à coup devenir très prudente par rapport à simplement permettre à tout un chacun de prendre son calepin, d'aller dans la rue et de récolter des signatures.

Si cela provoque un attroupement, ou si tout à coup il y a du prosélytisme complètement délirant ou raciste qui se fait, et bien il y a d'autres lois qui permettent d'intervenir. Mais pour simplement aller dans la rue comme simple citoyen récolter des signatures, il paraît tout à fait adéquat de pouvoir le faire sans s'annoncer au préalable. Je maintiens donc ma motion, M. le Président.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

La motion telle que présentée par M. MULLER et son renvoi à la Municipalité au sens l'article 64 sont acceptés par 47 voix contre 34 voix et 6 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

15.8

Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Pour la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental).

Depuis l'intervention de notre collègue M. GABELLA concernant la crise et ses répercussions sur l'économie locale, aucune décision ou impulsion ne semble avoir été prise pour enrayer la crise actuelle.

Pourtant, selon plusieurs instituts de recherche, la crise nous frappera plus durement lors du dernier trimestre de cette année.

Nous estimons que la commune se doit de prendre en considération ces éléments et mettre en œuvre, à son échelle, des éléments de réponses face à cette crise.

Partant du principe que la santé d'une région et de ses citoyens dépend directement de la bonne marche des entreprises locales, petites ou grandes, le groupe des Verts yverdonnois aimerait que la Municipalité étudie la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental très rapidement, de façon à ce qu'il déploie ses premiers effets avant le dernier trimestre de 2009.

Sur la base de ce qui a été mis en œuvre dans le canton de Neuchâtel, la ville d'Yverdon pourrait appliquer des mesures d'incitation pour l'assainissement énergétique des bâtiments et la recherche de solutions énergétiques renouvelables. Cela anticiperait même le programme national d'assainissement énergétique des bâtiments. Cette aide de la ville pourrait ainsi permettre la rénovation de bâtiments, mais aussi la pose de capteurs solaires thermiques, et d'autres installations de chauffage, moins gourmandes en CO2 que les installations traditionnelles.

Cette mesure incitative pour les particuliers et les sociétés immobilières soutiendraient les activités des entreprises locales en fournissant du travail à de nombreux corps de métier comme les chauffagistes, appareilleurs, entreprises de construction, et bien d'autres. Cette mesure aurait évidemment un impact environnemental intéressant.

Les Verts vous invitent donc à soutenir ce postulat demandant l'étude et la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental.

Merci de votre attention.

M. le Président Pascal BLUM :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64 de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Vous le savez, vous le saurez par les futurs préavis qui seront présentés par la Municipalité, des projets importants seront mis sur le marché de la construction par la Ville dans les mois à venir. Je pense au centre sportif des Iles, au conservatoire rue des Cygnes 10, au quai de Nogent, avec un chantier qui a même démarré, et ainsi de suite. Ces projets s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de l'intervention de la Conseillère Mme TANNER puisqu'ils comprennent notamment un volet énergie important, un volet de promotion d'économie d'énergie.

D'autre part, vous le savez également, la Municipalité a mis en place, avec votre soutien les fonds : les fonds d'encouragement à l'économie d'énergie, les fonds d'encouragement à la recherche de la promotion d'énergie renouvelable notamment. Là, également, un programme

Discussion

est en préparation qui vous sera proposé pour encourager ce type d'activités.

Je crois qu'on a là matière à répondre à vos attentes.

Il est clair qu'il faut rester vigilant et la Municipalité étudie volontiers toute possibilité qui permettra de soutenir l'économie locale et régionale dans ces domaines.

M. le Président Pascal BLUM :

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et nous allons voter.

Vote

Ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.9

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERES (Fermeture zone non-nageurs entre Thièle et Mujon).

La zone de détente située entre Thièle et Mujon est aménagée entre autre pour les petits et divers accès au lac dont l'accès non-nageurs est situé près de la place de jeux.

Des générations de mamans y ont passé d'agréables après-midi en toute sécurité. Les institutrices de l'école primaire toute proche en ont également toujours profité.

Or, répondant à une question posée dans le cadre de l'assemblée générale des Cygnes, M. le Municipal Marc-André BURKHARD a expliqué à l'assemblée que cet accès a été bouclé pour protéger la petite île aux oiseaux (compensation écologique suite à l'Expo 02) située à une cinquantaine de mètres de la rive des baigneurs et des chiens.

Permettez-moi de constater que l'amas de gravas qui empêche l'accès aux petits non-nageurs ne constitue aucun barrage pour les chiens aux maîtres négligents ou pour les jeunes ou adultes qui ont la force d'accéder à l'île.

Cette mesure non seulement pénalise les enfants qui viennent en vacances à Yverdon-les-Bains dans les cabanes de scouts ou au Gîte du passant, cette restriction met en danger ,laissant pour seuls accès dans cette zone de détente, les accès interdits aux non-nageurs.

Par ailleurs, elle s'avère parfaitement inutile pour les populations visées soit : les chiens et les humains susceptibles d'accéder à l'île.

Cette mesure a-t-elle fait l'objet d'une étude préalable ? A-t-elle été mise à l'enquête en bonne et due forme ? Quel est le coût de ces travaux pour les contribuables ?

N'aurait-il pas été plus efficace de construire une sorte de palissade entre le-dit accès et l'île obligeant un détour décourageant à l'accès.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Vis-à-vis de la fermeture que nous avons faite au bord du lac, il y a l'île aux oiseaux, comme l'a dit Mme la Conseillère WAGNIERE.

L'île aux oiseaux est une compensation écologique qui résulte de l'expo 02. C'est une zone d'intérêt national pour les oiseaux migrateurs et les oiseaux de toutes sortes.

Nous avons eu beaucoup de réclamations concernant les déprédations que les humains et surtout les chiens faisaient à la nature et en particulier aux oiseaux. Nous en avons discuté en

Municipalité. J'ai l'extrait de décision du 4 septembre 2008 : *la Municipalité prend acte de la mesure de fermeture provisoire d'un accès au lac pour les baigneurs à la plage entre Thièle et Mujon, destiné à assurer la protection de l'île aux oiseaux, sise au large. On rajoutera au budget 2009 un montant de Fr. 30'000.-- pour pérenniser le dispositif qui a été mis de côté il y a quelques années, lors de l'examen d'un projet de budget.*

Suite à cela, nous avons écrit au SESA, Service des eaux, sols et assainissements. Nous avons eu différentes réponses :

Le Service des forêts de la faune et de la nature, centre de conservation de la faune et la nature, préavise favorablement au projet.

Le Service du développement territorial, commission des rives du lac, préavise favorablement au projet et accorde une subvention de Fr. 15'000.- sur les Fr. 30'000.-- déjà engagés sur la moitié de cette opération. Là-dessus, nous avons mis à l'enquête.

La mise à l'enquête dans la FAO du 28 novembre 2008 jusqu'au 8 janvier 2009 n'a rencontrée aucune opposition.

Nous n'avons que des félicitations de la Protection de la nature, pro Natura, Sociétés ornithologies, etc. et nous pensons que les « pour » étaient plus importants que les « contre » et c'est aussi mon avis personnel. Je pense qu'au point de vue nature, nous avons donné une chance à ce bout de lac, qui est en complète transformation. Les bans de sable reviennent, au printemps ils sont moins conséquents mais il y a une faune vraiment exceptionnelle et je pense que la décision a été prise de manière très correcte. La mise en chantier a été faite dans les règles et dans les procédures usuelles. Et je pense, quittes à me répéter que la solution de fermer l'accès au lac aux baigneurs et aux chiens, est une bonne décision que la Municipalité a prise, elle n'a pas coûté beaucoup, comme vous le mentionnez au contribuable. Sur Fr. 30'000.-- nous avons eu Fr.15'000.-- de subventions.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Je m'excuse mais cela touche spécialement les enfants. Cela ne touche pas spécialement les baigneurs, cela touche spécialement les enfants. On les envoie au non-nageurs. Est-ce normal ?

On a construit des douches, des toilettes, pour pouvoir se doucher, pour utiliser les WC et maintenant on interdit aux enfants de venir se baigner. Alors là, je comprends mal. On peut éventuellement supprimer les enfants à Yverdon ! Il y a encore cette solution.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je ne vais pas rallonger trop longtemps la séance, vu l'heure, mais nous avons une magnifique plage, une des plus belles plages du lac de Neuchâtel à Yverdon ; nous avons une piscine nouvelle, une piscine couverte et je pense que c'est un choix. Un choix que nous avons fait pour préserver la nature, et je suis personnellement favorable à la solution adoptée par la Municipalité.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Je m'excuse mais je tenais encore à vous dire que ma question est soutenue par Mme Silvia GIORGIATTI SUTTERLET.

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'entends bien votre argumentation que je défends aussi parce que je pense que c'est important que ce bout de lac soit préservé. Mais je suis, cette fois, entièrement d'accord avec Mme WAGNIERE. Cela n'empêche pas les chiens de passer. J'aimerais bien savoir si vous

avez des résultats quant à cette mesure. Cela n'empêche pas les chiens de passer et cela n'empêche pas les adultes et les jeunes qui pourraient atteindre l'île de passer. Par contre, c'est vrai que dans ce périmètre les enfants ne peuvent plus se baigner. Je trouve que c'est dommage.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Encore une dissertation sur ce sujet. Je pense qu'il y a des propriétaires de chien qui ne maîtrisent pas leur chien ; quand les chiens vont à l'eau et qu'ils se dirigent vers ces oiseaux.

Il y a des variétés exceptionnelles dans l'île. J'y suis allé avec les ornithologues et nous les avons regardés. Il faut aller voir la richesse du lieu.

Je regrette, j'ai eu des enfants, nous allions baigner, et nous allions à la plage. Si on ne peut plus se baigner là parce que l'intérêt de la nature est primordial, je crois qu'on doit faire des sacrifices. Ce n'est pas la solution rêvée pour tout le monde, j'en conviens, mais je répète, il y a plus de « pour » que de « contre ».



15.10

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERES (Fête de l'Abbaye).

La fête foraine au Parc des Rives est une excellente idée à certaines conditions.

Serait-il possible de raccourcir le cortège en ville d'Yverdon afin que celui-ci puisse venir sur la place foraine ?

Pourquoi n'y avait-il pas des toilettes (voire des cabines de WC mobiles) ?

Pourquoi n'y avait-il rien pour se protéger de la pluie ?

La fête de l'Abbaye est la fête des enfants et également la fête des parents.

Cette année 2009, l'organisation est zéro.

Quant aux forains, je peux vous dire qu'ils ne sont pas contents du tout.

M. le Conseiller Yvan GINDROZ :

Voyez ma tenue. C'est justement en l'honneur de l'Abbaye que j'ai adoré, où j'ai rencontré beaucoup de monde et avec qui j'ai beaucoup rigolé. D'ailleurs M. le Président m'a mis au défi de me pointer ce soir dans cette tenue, j'ai dit chiche, je suis là dans cette tenue. Alors je ne suis pas d'accord avec vous Mme WAGNIERE.

Quant à l'organisation de cette abbaye, que j'ai trouvée exceptionnel. Je suis d'accord avec vous quant aux toilettes. Effectivement, avec mes gamins, j'ai cherché des toilettes là-bas. J'espérais au moins avoir les tribunes de l'hippodrome pour aller les soulager. Ben non ! On a trouvé un petit coin dans la nature, j'espère qu'on n'a pas déranger les oiseaux, M. le Municipal.

Maintenant j'ai trouvé cela formidable d'avoir les animations aux Rives du lac, j'ai trouvé qu'on avait plus de liberté pour le bruit, moins de dérangement pour la Ville, j'ai trouvé que c'était une bonne solution.

M. le Conseiller Pascal FER :

J'ai une réponse un peu plus technique.

La question s'est posée au moment de l'organisation si nous allions descendre aux Rives du lac avec le cortège.

Historiquement, vous vous souviendrez que le cortège finissait rue de la Plaine, rue St. Roch, rue Haldimand, où pour les classes, les déambulants de manière générale, c'était le désert. Et il n'y a rien de plus frustrant pour des participants à un cortège de défiler devant des trottoirs vides.

C'est pour cela qu'après consultation des participants inscrits à l'époque, il a été décidé de terminer et disloquer le cortège devant le Collège de la place d'Armes.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.11

Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Proposition de lieu pour les séances du Cc).

J'avais trois questions mais je vais en faire une puisque c'est 23h00, et qu'il y a encore des festivités après.

Je ne sais pas à qui je dois m'adresser, si c'est à la nouvelle Présidente, Mme SAVARY, ou si c'est à la Municipalité.

Suite à la question posée concernant les bateaux, je propose au nouveau bureau d'étudier avec attention la proposition suivante, je dis ou le Bureau ou la Municipalité. La Commune est actionnaire de la compagnie de navigation, des lacs de Neuchâtel et Morat, elle pourrait nous recevoir pour une séance du Conseil communal en septembre, cela nous changerait d'air. En cas de beau temps, nous irions sur le pont, en cas de pluie, nous irions au rez, au bar, ainsi la nouvelle Présidente pourra compter sur tous les Conseillères et Conseillers jusqu'à la fin des travaux. On ne répétera pas ainsi l'expérience désastreuse du dernier Conseil où nombre d'élus ont quitté la séance avant la fin des travaux. Ce n'était pas très élégant.

Après le bateau je proposerai qu'on aille à la buvette du stade.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.12

Une Proposition de Mme la Conseillère Josy TESSA (Brunch du 1^{er} août)

Il y a une année environ je m'étais permise de faire une suggestion à la Municipalité pour le 1^{er} Août, à savoir qu'elle convie la population yverdonnoise à investir les Rives du lac pour un brunch canadien.

L'année passée, il ne faisait pas très beau au 1^{er} août, je me suis trouvée un peu seule avec une glacière bien garnie, alors je suggèrerais à la Municipalité de renouveler l'expérience dans son programme du 1^{er} août. On aura bien le soleil une fois. Je pense que c'est sympa d'avoir un brunch tous les 1^{ers} août sur les Rives du lac.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal BLUM :

Si la parole n'est plus demandée, je me tourne vers la Municipalité, en fait je n'ai pas besoin de me tourner, pour lui demander si elle a des réponses à apporter à ce Conseil.

M. le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, M. le Président.

M. le Président Pascal BLUM :

Si plus personne ne demande la parole, je clos donc la discussion.

Discours du Président

Or donc :

*Comme annoncé précédemment,
permettez-moi très modestement,
de vous faire part de mes impressions
au terme de ce voyage issu de mon élection.*

*Certains m'avaient prédit une année tranquille ;
d'autres une année de routine ;
le nouveau règlement du Conseil était testé et rôdé,
par mon prédécesseur, le cas SAGREYG était réglé,
il n'y avait pas d'élection,
juste les habituelles votations
fédérales et cantonales...
Aucun souci à se faire, un vrai régal !*

*Comme quoi, les prévisions politiques
ne sont guère plus fiables que les météorologiques !
On serait même tenté de dire...
mais laissons cela, il vaut mieux en rire !*

*Sans faire l'inventaire des événements d'exception
qui ont jalonné la vie politique d'Yverdon
depuis mon entrée en fonction,
pour résumer, disons
que le voyage fut plus inattendu que prévu ;
et qu'il n'en fut que plus attrayant et passionnant.*

*Emporté par ce courant d'exception,
le Bureau a même succombé à la tentation
de faire voyager tout le Conseil à deux reprises
hors de l'Hôtel de Ville, quelle traîtrise !*

Mais Oscar Wilde, écrivain irlandais, ne disait-il pas que « *le seul moyen de se délivrer d'une tentation, c'est d'y céder* » ? Et Julien Gracq, écrivain français, que « *le monde fleurit par ceux qui cèdent à la tentation* » ?

Arrivé au terme de ce voyage que je pourrais presque qualifier d'initiatique, tant il y a eu de choses inattendues, permettez-moi de remercier tous les membres du Bureau pour l'immense travail qu'ils ont réalisé et le soutien qu'ils m'ont ainsi apporté.

Toute ma reconnaissance à nos deux secrétaires, Christine et Valérie, qui font un travail de préparation et de consolidation hors pair. Merci également à la Municipalité d'avoir réussi à

loger notre secrétariat à l'Hôtel de Ville, ainsi qu'au Greffe municipal, en particulier à Mme Sylvie Lacoste, pour l'excellente collaboration établie et confirmée durant toute l'année.

Je tiens également à remercier ici les personnes de mon entourage immédiat qui m'ont soutenu durant cette année : Nicole, mon amie et ses enfants Julien, Sylvestre et Timothée ; Odile, la maman de mes enfants, ainsi que Valentin, Johanna et Chloé.

Enfin, j'espère avoir été digne de la confiance que vous, Mesdames et Messieurs les Elus, m'avez accordée en me choisissant comme Premier Citoyen et je me réjouis de reprendre le voyage cet automne avec la droite à ma gauche et la gauche à ma droite !

Pour terminer, je ne résiste pas à la tentation de me délivrer d'une tentation en cédant à celle de vous lire un dernier poème que j'adresse en guise de remerciement, en votre nom à toutes et à tous, à Monsieur le Syndic Rémy Jaquier.

Je ne vous en dis pas le titre, vous allez le reconnaître tout de suite...

*On a un bien joli canton :
des veaux, des vaches, des moutons,
du chamois, du brochet, du cygne ;
des lacs, des vergers, des forêts,
même un glacier, aux Diablerets ;
du tabac, du blé, de la vigne,
mais jaloux, un bon Genevois
m'a dit, d'un petit air narquois :
- Permettez qu'on vous interroge :
Où sont vos fleuves, franchement ?
Il oubliait tout simplement
la Venoge !*

*Un fleuve ? En tout cas, c'est de l'eau
qui coule à un joli niveau.
Bien sûr, c'est pas le fleuve Jaune
mais c'est à nous, c'est tout vaudois,
tandis que ces bons Genevois
n'ont qu'un tout petit bout du Rhône.
C'est comme : « il est à nous le Rhin ! »
ce chant d'un peuple souverain,
c'est tout faux ! Car le Rhin déloge,
il file en France, aux Pays-bas,
tandis qu'elle, elle reste là
la Venoge !*

*Faut un rude effort entre nous
pour la suivre de bout en bout ;
tout de suite on se décourage,
car, au lieu de prendre au plus court,
elle fait de puissants détours,
loin des pintes, loin des villages.
Elle se plaît à traîner,*

*à se gonfler, à s'élaner
- capricieuse comme une horloge –
elle offre même à ses badauds
des visions de Colorado !
la Venoge !*

*En plus modeste évidemment.
Elle offre aussi des coins charmants,
des replats, pour le pique-nique.
Et puis, la voilà tout à coup
qui se met à faire' des remous
comme une folle entre deux criques,
rapport aux truites qu'un pêcheur
guette, attentif, dans la chaleur,
d'un œil noir comme un œil de doge.
Elle court, avec des frissons.
Ca la chatouille ces poissons
la Venoge !*

*Elle est née au pied du Jura,
mais, en passant par la Sarraz,
elle a su, battant la campagne,
qu'un rien de plus, cré nom de sort !
elle était sur le versant nord !
grand départ pour les Allemagnes !
Elle a compris ! Elle a eu peur !
Quand elle a vu l'Orbe, sa sœur
- elle était aux premières loges –
filer tout droit sur Yverdon
vers Olten, elle a dit : « Pardon ! »
la Venoge !*

*« Le Nord, c'est un peu froid pour moi.
J'aime mieux mon soleil vaudois
et puis, entre nous, je fréquente ! »
La voilà qui prend son élan
en se tortillant joliment,
il n'y qu'à suivre la pente,
mais la route est longue, elle a chaud.
Quand elle arrive, elle est en eau
- face aux pays des Allobroges –
pour se fondre amoureuxment
entre les bras du bleu Léman,
la Venoge !*

*Pour conclure, il est évident
qu'elle est vaudoise cent pour cent !
Tranquille et pas bien décidée.*

*Elle tient le juste milieu,
elle dit : « Qui ne peut ne peut ! »
mais elle a son idée.
Et certains, mettant dans leur vin
de l'eau, elle regrette bien
- c'est ma foi tout à son éloge -
que ce bon vieux canton de Vaud
n'ait pas mis du vin dans son eau...
la Venoge !*

[La Venoge de Jean-Villard GILLES]

Rémy, au nom du Conseil, le Bureau complète l'eau de la Venoge par cette attention, qui est également une invitation au voyage !

Il s'agit d'un petit tour du monde en huit bouteilles provenant de 7 pays différents et portant chacune le millésime de l'une de tes années de syndication.

Les Conseillères et les Conseillers qui se demandent comment nous avons fait pour l'année 2009 pourront voir cela directement avec Monsieur Rémy Jaquier !

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

**Discours de M. le Municipal
Daniel VON SIEBENTHAL**

La vie n'est définitivement pas un long fleuve tranquille. Que d'évènements peuvent, subtilement ou abruptement en modifier le cours, la rendre d'un seul coup tumultueuse ou au contraire si calme qu'on la prendrait pour un plan d'eau immobile.

La métaphore de l'eau, si souvent appliquée pour exprimer toute la richesse, toute la variété, tout le mystère de ce qui constitue notre quotidien, me semble bien adapté à notre Ville et aux circonstances. Le poète cité par le Président en a d'ailleurs déjà usé pour exprimer les qualités et les défauts de notre bien beau canton et de ses habitants.

Toujours est-il qu'il nous a été donné de vivre ces derniers mois, des moments pour le moins inattendus, lourds en émotion, riches en rebondissements. De rapides en cascades, la politique yverdonnoise s'est transformée en un torrent tumultueux, à tel point que chacune et chacun d'entre nous rêve maintenant après plusieurs mois de campagne en tous genres, d'atteindre enfin l'embouchure.

Encore quelques méandres et nous pourront peut-être enfin nous reposer sur les rives de certains plans d'eau, ou, à défaut, sur les berges de notre rivière à nous, ou de notre bout de lac à nous également.

Parmi les éléments majeurs récents, le départ de notre Syndic en constitue sans doute le plus important. Parce qu'il nous a tous pris de court, le principal intéressé le premier. Parce qu'il nous a contraint à opérer des choix que nous avions prévu de faire au mieux à la fin de la présente législature.

Les circonstances tragiques qui ont provoqué une telle situation, ainsi que la personnalité de notre Syndic nous ont incités à faire preuve de compréhension et de modestie. Nous pouvons à chaque instant être confrontés à des situations imprévues, nous devons dès lors être toujours prêts à les affronter. En portant mon regard sur les mois écoulés, je pense que nous avons su y faire face, avec le sérieux et le sens des responsabilités requis. Et nous avons

surtout la grande chance de pouvoir poursuivre le travail sur des bases saines.

Notre Ville se porte bien, ses finances, un peu le dada de Rémy JAQUIER, se sont considérablement améliorées, notre marge de manœuvre s'en trouve agrandie d'autant. Et surtout, au cours de ces dernières années, notre Ville a su négocier un virage délicat. Après des années de lutte, conjoncture économique défavorable, finances publiques au plus mal, auxquels les municipalités précédentes ont dû faire face et qu'elles ont géré de manière admirables, Yverdon-les-Bains s'est retrouvée dans une situation presque inverse. A la décroissance a succédé la croissance, à la dépression a succédé une période anticyclonique sans précédent. Les autorités, Municipalité en tête, ont dû presque réapprendre leur métier. Après avoir su gérer la crise, elles ont dû apprendre à maîtriser et anticiper la croissance. Or, lorsque les poches sont vides et que l'on a dû se serrer la ceinture pendant si longtemps, il est tentant de se laisser aller, de moins compter pour mieux dépenser. Je dirai que Rémy JAQUIER, par son caractère, par ses origines, par son parcours professionnel, a été le bon Syndic au bon moment. A la fois ouvert sur des nouvelles perspectives qui s'offraient, mais également très attentif, trop, diront certains dont j'ai été parfois je l'avoue, attentif à maîtriser la dette publique, à cadrer les envies et les projets pour les maintenir dans des limites supportables, et surtout durable.

Rémy, j'aimerais te remercier au nom de la Municipalité et de la population yverdonnoise pour ton engagement en faveur de la Ville et de ses habitants. Tu auras été le Syndic de tous, ta popularité en témoigne, et par là même tu as largement contribué à permettre la mutation que vit actuellement Yverdon-les-Bains, car tu as su inspirer confiance, et ce n'est pas peu dans une ville qui hésite encore, parfois, à assumer son rôle de deuxième ville du canton et surtout de capital d'une région qui doit pouvoir compter sur un centre fort pour assurer son développement comme tu aimes à le rappeler toi-même. J'aimerais également te remercier pour avoir soutenu et défendu les projets qui n'allaient pas de soi, comme la création d'un service de la jeunesse, le développement d'expériences novatrices, telles que celle menée actuellement à la gare, la politique sportive et culturelle, et bien sûr, les projets ambitieux tels qu'AggloY qui vont transformer pour le meilleur, j'en suis convaincu, notre belle Ville.

Finances saines, projets en nombre, dynamisme retrouvé, que demander de plus à la veille de prendre les rênes de cette Municipalité ? Je ne peux que rendre hommage à mon futur prédécesseur, à toi Rémy, et te souhaiter plein succès à la suite de ta carrière professionnelle.

Si tu quittes la Municipalité, nous serons cependant que ton intérêt pour la chose publique reste intacte, et que nous pourrions toujours compter sur toi à l'avenir pour le plus grand bien de notre cité et de ses habitants. Merci Rémy.

(Applaudissements)

**Discours d'adieu de
M. le Syndic Rémy JAQUIER**

Lorsqu'une échéance est fixée, le temps fait inexorablement son œuvre, et il m'appartient ce soir de prendre congé. J'avais plusieurs alternatives à disposition, et j'ai choisi celle consistant à remercier les différents interlocuteurs qui ont été les miens durant ces deux législatures.

Je commencerai par dire ma reconnaissance aux électrices et électeurs de cette ville, qui m'ont fait confiance successivement en 2001 et 2006, en m'élisant au poste de Syndic. Je considère le soutien qui m'a été accordé comme un véritable honneur et j'espère avoir répondu aux attentes multiples des électeurs tout en rappelant qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Devant votre Conseil, j'ai eu à défendre avec mes collègues de la Municipalité, quelques 350 préavis. Si ma mémoire n'est pas trop défaillante, moins de 10 ont été soit retirés par la Municipalité, soit refusés par votre Conseil. J'en déduis que nos rapports ont été excellents et

constructifs et je tiens ici à vous témoigner, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ma reconnaissance et celle de la Municipalité pour l'appui positif que vous avez réservé à nos propositions. Je salue ici les excellentes relations entretenues avec les Commissions des finances et de gestion dont les rendez-vous sont réguliers et je suis convaincu qu'ils continueront à l'être.

A quelques reprises, toutefois, j'ai pu déplorer dans mon fort intérieur la polarisation des votes de votre Conseil, que je considérerai en désaccord avec l'intérêt général de la Ville que vous êtes censés défendre.

Je remercie les Bureaux successifs du Conseil communal avec lesquels la Municipalité a entretenu des rapports toujours constructifs au service de la Communauté. Je remercie bien évidemment le Bureau actuel et son Président, et surtout je suis extrêmement touché par ce cadeau très original, tout d'abord cette récitation de la Venoge, qui est toujours d'actualité et en tous cas convient bien aux activités que j'aurai à reprendre bientôt, et surtout pour ces merveilleux flacons. Merci beaucoup.

La Municipalité que j'ai eue le plaisir de présider, me laissera le souvenir le plus marqué de mon mandat. Durant ces deux législatures, j'ai eu le privilège de côtoyer des collègues municipaux engagés, intelligents et attachants. Nos longs débats sur les dossiers quelque fois difficiles ont toujours été guidés par des valeurs fondamentales à mes yeux. Je veux parler de l'intérêt général de notre Ville et de ses habitants, de l'équité, et de l'éthique. Mais de politique aussi dans le respect des majorités. Mais mes collègues avaient de temps à autre des modes de communication non verbaux particuliers. Lorsqu'ils commençaient à regarder de plus en plus fréquemment la pendule d'un âge respectable fixée au-dessus de ma tête, je comprenais qu'il me fallait accélérer la conduite des débats sous peine d'empiéter largement sur la pause de midi. Par contre, ils garderont certainement de moi le souvenir d'un Syndic peu acquis aux outils numériques. J'ai toujours refusé de prendre mon ordinateur en salle de Municipalité. Avec ma pile de documents, je n'ai jamais eu à m'énerver comme ce fut leur cas, maintes fois, lorsque la connexion internet ne fonctionnait pas. Mais je dois admettre toutefois que bien utilisé, l'ordinateur est un outil performant, qui nous a rendus d'éminents services.

J'adresse des remerciements particuliers à M. le Vice-Syndic sortant, M. Marc-André BURKHARD, qui m'a secondé dans ma fonction avec efficacité, et une grande disponibilité, notamment durant cette législature où je suis entré au Grand Conseil.

Je formule mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères à la nouvelle équipe municipale pour la poursuite de la conduite des affaires de notre cité. J'adresse un message tout particulier à notre nouveau Syndic en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans sa future fonction et en lui disant que c'est souvent dans la solitude de son bureau, à l'Hôtel-de-Ville, qu'il sera amené à prendre des décisions quelque fois difficile.

Durant 7 ans et demi, j'ai appris à connaître et à apprécier les valeurs du Service public, au point que j'en suis devenu un ardent défenseur et que je le resterai. Je quitte une administration communale avec un sentiment emprunt d'une profonde reconnaissance envers chacune et chacun de ses collaborateurs, pour leur travail de qualité et se déclinant dans de nombreuses spécialités au service d'une communauté de plus en plus exigeantes.

Chaque vendredi matin, j'ai rencontré régulièrement les chefs de services, et ces moments étaient fort appréciés de part et d'autre. Défendre une politique voulue par la Municipalité, devant une dizaine de cadres avec de forte personnalité restera pour moi un excellent souvenir, faits de rapports de force, certes, mais également de grande ouverture.

Je ne saurai terminer cette liste de remerciements sans avoir une pensée émue pour ma famille. Mes quatre enfants, tout d'abord, qui ont été des citoyens politiquement très critiques et qui n'ont pas ménagé votre serviteur. Mais surtout mon épouse, Claude-Anne, qui m'a aidé

à rester objectif et à ne pas trop m'identifier à la Ville et à ses soucis.

Je n'ai bien sûr aucune recommandation à donner à la nouvelle Municipalité, à son Syndic, ni à votre Conseil communal. Toutefois, les villes sont devenues très actives en terme de visibilité, pratiquent volontiers ce que les technocrates appellent le marketing urbain. Elles doivent définir des axes de positionnement, dégager une image attirante et si possible fun, pour plaire. Si je devais résumer l'état d'esprit que j'ai tenté d'insuffler à notre cité c'est celui de montrer une attitude ambitieuse afin de développer ce formidable potentiel qui lui est beaucoup attribué et que beaucoup lui reconnaisse. Comme je l'ai déclaré hier devant l'assemblée générale de l'ADNV, plus la ville centre d'Yverdon-les-Bains sera forte, plus la région qu'elle représente existera au niveau cantonal.

Dès le 1^{er} juillet prochain, je redeviendrai un citoyen attentif, et toujours convaincu qu'il est nécessaire de donner une partie de son temps à la cause publique. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de poursuivre mon mandat de Député du district Jura Nord-Vaudois.

Et je finirai par une note d'humour. Comme chacun le sait, le sort des syndics d'Yverdon-les-Bains consiste à avoir leur portrait suspendu dans la salle des Pas-perdus probablement jusqu'au prochain changement de régime en pays de Vaud. Le mien devrait trouver place non loin de la salle des archives, j'aurai donc tout le loisir de disserter longuement avec mes prédécesseurs, et plus particulièrement avec mon voisin direct Olivier KERNEN. Petit détail croustillant : je serai suspendu à sa gauche, en regardant la salle, ce qui démontre qu'en politique on n'en est pas à une contradiction près.

M. le Président, Mmes et Mm les Conseillers, chers collègues de la Municipalité, cher public, il me reste l'agréable devoir de vous inviter à l'apéritif, dont l'élément liquide vous est offert par la Ville et l'élément solide par votre serviteur, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements et ovation)

Clôture

Nous arrivons au terme de notre séance. Je vous remercie de votre participation.

Je dois juste encore dire aux Conseillers qui n'ont pas touché leurs jetons de passer vers les huissières et que pour les absents, les chefs de groupe viennent chercher les enveloppes restantes.

La séance est levée à 23h30. Je vous souhaite une bonne nuit et un bon été.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal BLUM

Valérie OUTEMZABET

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25 juin 2009

		Page
1.	Appel	452
2.	Démissions	453
3.	Assermentations	455
	Complément à l'assermentation d'un nouveau Municipal	479
4.	Communications du Président	456
5.	Communications de la Municipalité.....	458
6.	Préavis no PR09.20PR concernant l'augmentation du soutien financier de la Commune d'Yverdon-les-Bains à Y-Parc S.A. 📖 M. Pascal GAFNER, rapporteur	460
7.	Préavis no PR09.21PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour financer les travaux de déplacement des collecteurs d'eau claire (ruisseau du Vounoz) et d'eau usée sur la parcelle n° 1626, sise à la Route de Pomy 10. 📖 Mme Martine FREY-TAILLARD, rapportrice.....	462
8.	Préavis no PR09.22PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 267'500.- pour l'installation de panneaux de production électrique photovoltaïque sur la toiture de la salle de gymnastique du collège du Cheminet. 📖 M. Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.	463
9.	Préavis no PR09.24PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 92'000.- pour l'acquisition du logiciel nécessaire à la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon-les-Bains et environs. 📖 M. Guy ANGELOZ, rapporteur	464
10.	Préavis no PR09.23PR une demande de crédit d'investissement de Fr. 470'000.-- pour l'étude de la réaffectation du site de l'ancienne usine ARKINA, à l'Avenue des Sports. 📖 M. Olivier KERNEN, rapporteur.....	465
11.	Préavis no PR09.26PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 720'000.-- pour les travaux de réaménagement du carrefour Gasparin – Thermes – Jean-André Venel. 📖 M. Patrick-Louis DURUZ, rapporteur.	466
12.	Préavis no PR09.31PR pour les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2008. 📖 Mme Catherine CARP, Présidente de la Commission de gestion, rapportrice.....	468
13.	Préavis no PR09.28PR concernant les comptes communaux de l'exercice 2008. 📖 M. Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président de la Commission des finances, rapporteur.	471
14.	Election du Bureau du Conseil communal pour l'année 2009-2010.	473

15.	Propositions individuelles et interpellations.....	479
15.1	Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Police de proximité).....	479
15.2	Une Question de Mme la Conseillère Christine NIGGELER (concernant la pétition à la rue des Philosophes -Trafic rue des Philosophes)	480
15.3	Une Question de Mme la Conseillère Chantal GUIBERT (Navigation sur le lac de Neuchâtel).....	481
15.4	Une Question de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Zone 30 km/h)	482
15.5	Une proposition de décision de Mme la Conseillère Catherine CARP (Projet de modification du règlement du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains, « clef en mains »).....	482
15.6	Une Question de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Avancement du projet de skatepark).....	486
15.7	Une Motion de M. le Conseiller Philipp MÜLLER (Récolte de signatures volantes (régl. police art.17).	487
15.8	Un Postulat de Mme la Conseillère Carmen TANNER (Pour la mise en place d'un plan de relance économique et environnemental)	490
15.9	Une Question de Mme Conseillère Emilienne WAGNIERES (Fermeture zone non nageur entre Thièle et Mujon).....	491
15.10	Une Question de Mme Conseillère Emilienne WAGNIERES (Fête de l'Abbaye).	493
15.11	Une Question de M. le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Proposition de lieu pour les séances du Cc).....	494
15.12	Une Proposition de Mme la Conseillère Josy TESSA (Brunch du 1er août)	494
	Discours du Président	495
	Discours de M. le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL	498
	Discours d'adieu de M. le Syndic Rémy JAQUIER	499